



SITE LES
MESANGES
MAS / CME / SESSAD POLYHANDICAP
APEI DE CHAMBERY

Projet du site Les Mésanges 2024-2029



Siège social : 127 Rue du Larzac - 73000 Chambéry
Tel : 04.79.72.35.54
Mail : siege@apeichambery.com

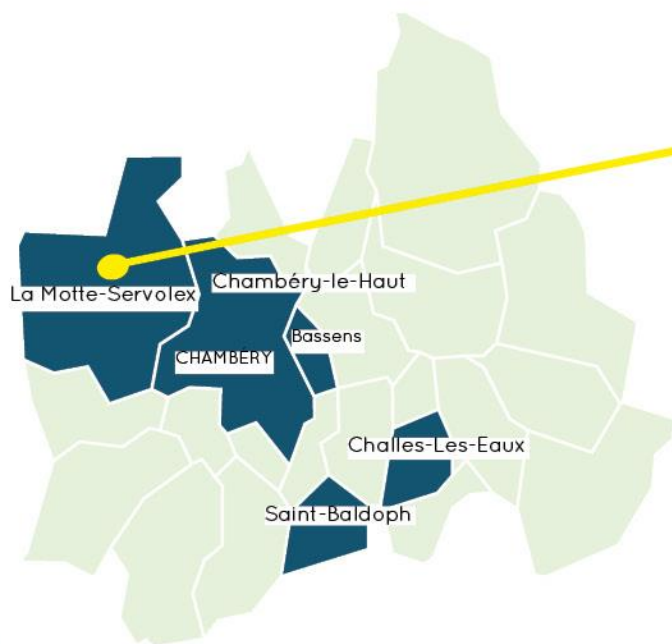


Le+

Le site des Mésanges cache des richesses inestimables, des fous rires et des sourires inoubliables, des regards qui en disent long, des trésors de professionnalisme, de finesse, de créativité et d'expertise. C'est une vie à foison en terre inconnue pour les petits et les grands.

Site des Mésanges

Centre médico-éducatif • Maison d'Accueil spécialisée • Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



Site des Mésanges

690 avenue Charles Albert

73290 La Motte-Servolex

04 79 25 42 82

cme.les.mesanges@apeichambery.com

Ouvert 365 jours par an, le site des Mésanges est constitué du CME (6 unités), d'une MAS en proximité direct et d'un SESSAD qui intervient à domicile dans un large rayon géographique. Le site dispose d'un bassin de balnéothérapie, d'une salle Snoezelen, d'une salle de stimulation sensorielle et d'espaces extérieurs de qualité et au calme.

Un plateau technique est dédié aux soins et à la rééducation, avec la présence H24 d'une équipe d'infirmiers et une équipe de rééducateurs. Des psychologues soutiennent les personnes accompagnées, les proches aidants et les professionnels. Des médecins généraliste et spécialiste à temps partiels complètent le pôle médical.

Des équipes pluri-professionnelles (éducatif et paramédicaux) assurent l'accompagnement des personnes jour et nuit, l'organisation et l'animation de la vie des unités : vie quotidienne, activités (individuelles et collectives) éducatives, pédagogiques, de loisirs, etc.

Ces nombreux professionnels travaillent en étroite collaboration entre les différents métiers et services, avec les familles et avec les partenaires extérieurs, afin de coordonner le projet personnalisé de chaque personne selon ses singularités.



Internat

Semi-internat

Accueil temporaire

Hébergement













50 enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans au CME
4 enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans au SESSAD
10 adultes de plus de 20 ans à la MAS.



Polyhandicap / plurihandicap sévère, TSA et TND sévères

Sommaire

Glossaire	p. 5
Préambule	p. 6
Le récit des Mésanges	p. 8
1. L'APEI de Chambéry : l'organisme gestionnaire	
1.1 - Son histoire	p. 9
1.2 - Son Projet Associatif Global	p. 10
1.3 - Ses valeurs	p. 11
2. Les Mésanges. De l'enfance à l'âge adulte. Un site dédié au polyhandicap et handicaps sévères	
2.1 - Principaux repères juridiques et de bonnes pratiques	p. 12
2.2 - Son histoire	p. 13
2.3 - Ses missions	p. 14
3. Les principes généraux	
3.1 - Ce qui contribue à l'amélioration continue de l'accueil et de l'accompagnement aux Mésanges	p. 18
3.2 - Le questionnement éthique aux Mésanges	p. 19
3.3 - Ce qui contribue à la prévention de la maltraitance et de la négligence aux Mésanges	p. 19
3.4 - Ce qui fait la bientraitance aux Mésanges	p. 20
3.5 - La présomption de compétences et l'autodétermination	p. 20
 <i>Fiches actions</i>	p. 22
4. Les personnes accompagnées	
4.1 - Le secteur enfant	p. 24
 <i>Fiche action</i>	p. 26
4.2 - Le secteur adulte. L'accompagnement des résidents à la MAS	p. 28
 <i>Fiches actions</i>	p. 30

4.3 - Le parcours et les transitions. Accompagner la fin de vie	p. 32
 <i>Fiche action</i>	p. 34
 <i>Fiche action</i>	p. 37
5. L'offre de service	
5.1 - Le projet personnalisé aux Mésanges	p. 38
 <i>Fiches actions</i>	p. 40
5.2 - L'accompagnement de la santé	p. 42
 <i>Fiches actions</i>	p. 44
5.3 - La communication adaptée	p. 46
 <i>Fiche action</i>	p. 48
5.4 - Les activités	p. 49
 <i>Fiche action</i>	p. 51
6. La qualité de vie et des conditions de travail	
6.1 - Nos repères aux Mésanges	p. 52
 <i>Fiche action</i>	p. 54
6.2 - Les principes managériaux	p. 55
7. La démarche d'amélioration continue de la qualité	p. 56
8. Les objectifs de développement durable (ODD)	p. 57
9. Objectifs généraux du plan d'action	p. 58
Annexes	p. 59

Glossaire

APEI de Chambéry - Association des parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis, de Chambéry

APP - Analyse des pratiques professionnelles

CAA - Communication alternative augmentée

CME - Centre médico éducatif

COL QVT - Comité local qualité de vie au travail

COMVOOR - Outil d'évaluation des précurseurs de la communication

CVS - Conseil de la vie sociale

DAC - Direction de l'amélioration continue

DIME - Dispositif intégré médico éducatif

EEAP - Etablissement pour enfant et adolescent polyhandicapé

ESAT - Etablissement et service d'accompagnement par le travail

ESMS - Etablissement ou service médico-social

IDE - Infirmier diplômé d'Etat

MAS - Maison d'accueil spécialisée

ODD - Objectif du développement durable

PAG - Projet associatif global

PDC - Plan de développement des compétences

Les personnes accompagnées - Cette dénomination désigne, tout au long de ce document, des enfants et / ou des adolescents et / ou des adultes, accompagnés par les professionnels des Mésanges.

PP - Projet personnalisé

Proches aidants - Cette dénomination désigne, tout au long de ce document, les familles (parents, fratrie, grands-parents, etc.) ou toute autre personne qui vient en aide régulièrement, de différentes manières, aux personnes accompagnées par les professionnels des Mésanges.

QVCT - Qualité de vie et des conditions de travail

RBPP - Recommandations de bonnes pratiques professionnelles

RDV - Rendez-vous

RH - Ressources Humaines

RL - Représentant légal

SESSAD - Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile

SMART - Spécifique / Mesurable / Atteignable / Réaliste / Temporellement défini

TMS - Troubles musculo-squelettique

TSA - Troubles du spectre de l'autisme

UNAPEI - Union national des APEI

Préambule

Je suis très heureuse de vous présenter le projet du site des Mésanges 2024 - 2029. Il fait suite à des réflexions collectives dynamiques et enrichissantes qui ont réuni 9 groupes de travail thématiques, à raison de 2 à 3 réunions chacun, entre septembre 2023 et février 2024.

Je remercie la mobilisation, qui a permis que cela soit possible, des animateurs de ces groupes, de tous les salariés, des proches aidants¹ et des partenaires qui ont contribué à ces ateliers. Ceci représente 54 personnes différentes qui ont au final permis cette réussite.

Le projet que vous tenez entre vos mains, ou que vous déroulez sur votre écran, a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'APEI de Chambéry le 18 avril 2024 après consultation du CVS des Mésanges en date du 9 avril 2024.

Il expose nos repères professionnels, nos valeurs socles, le sens de nos actions et de nos pratiques à l'heure de sa réalisation. Rassemblés et discutés, ces éléments permettent de définir notre projet et son plan d'action pour les 5 années à venir. Il révèle nos ambitions et se porte en repère pour les professionnels, les personnes accompagnées, leurs proches aidants, et nos partenaires. Il dit aussi nos rêves - Annexe 1 - et notre volonté d'amélioration continue de la qualité intégrée à toutes nos pratiques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Associatif Global de l'APEI de Chambéry, il s'appuie sur les références réglementaires en vigueur pour notre secteur et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles qui nous concernent.

Ce travail collectif est résolument tourné vers l'avenir et est en cohérence avec les missions qui nous sont confiées. Il réaffirme, l'engagement de chacun des professionnels du site des Mésanges à être au côté des personnes accompagnées² dans une volonté de partenariat avec les proches aidants. Il permet ainsi aux personnes accompagnées de bénéficier pleinement de la richesse des expertises croisées. Il met également en avant notre détermination à avoir un travail réflexif continu sur nos pratiques au service de la bientraitance au quotidien et notre souhait de déployer une démarche éthique, aujourd'hui balbutiante. Il dévoile enfin nos ambitions pour l'avenir à court, moyen et long termes.

¹ Proches aidants. Cette dénomination désigne tout au long de ce document, les familles (parents, fratrie, grands-parents, etc.) et toute autre personne qui vient en aide régulièrement, de différentes manières aux personnes accompagnées par les professionnels des Mésanges.

² Les personnes accompagnées. Cette dénomination désigne tout au long de ce document, des enfants et/ou des adolescents et/ou des adultes, accompagnés par les professionnels des Mésanges.

Résolument tourné vers l'extérieur, ce projet témoigne d'une volonté d'ajustement des pratiques aux nouvelles modalités d'accompagnement. Cela, en passant d'une logique de place à celle de parcours et de dispositif, en s'ouvrant vers l'extérieur, en formalisant et faisant vivre les partenariats.

Le récit des Mésanges, qui introduit ce projet de site, donne à voir le sens d'un projet unique.

- La continuité et la transversalité assumée entre les 3 entités administratives
- L'opportunité d'ajuster les accompagnements tout au long du parcours,
- La prise en compte d'un collectif respectueux de la singularité de chacun
- L'intérêt d'un collectif professionnel transversal

La volonté d'un projet unique, c'est surtout l'occasion de redire notre attachement à animer un lieu d'accueil, d'accompagnement et de vie qui fasse unité au service des enfants, adolescents et adultes, dans une dynamique de co-construction.

Enfin, je remercie les personnes accompagnées, petites et grandes qui nous poussent chaque jour à faire mieux, sans qui les Mésanges ne compteraient pas 50 ans d'une histoire humaine enrichissante et empreinte d'émotions, dont nous poursuivons ici l'écriture.

« On peut entrer aux Mésanges par hasard. On n'y reste pas par hasard. »³

Maryline GAL
Directrice
Site Les Mésanges et PAM73

N.B. : Ce projet sera révisé en 2029, dans une même dynamique participative qu'il l'a été en 2023 (et sans doute encore plus) : professionnels, personnes accompagnées et familles, partenaires, ...

³ Parole d'une professionnelle

Les Mésanges

Un lieu accueillant pour des petits et des grands
EXTRA-ORDINAIRES

1974 - 2024

50 ans d'une histoire qui commence avec un grand **A**

Accueillir, Accompagner, Adapter

S'appuie sur un grand **S**

Savoir, Soutenir, Soutenir

Et s'adapte grâce

À la connaissance du polyhandicap, aux nombreuses formations et aux progrès matériels

Des Compétences

Résilience,
Savoir
Apprentissage
Accompagnement
personnel et adapté
Travail en équipe
Accompagner un parcours

Des Activités

Inclusives et Éclairées /
Ouvrir sur le monde, riche de
partage et de bonne humeur
Ici on apprend, on choisit, on vit, on
se déguise et on fait la fête,
Ici on se balade, on court,
on gèle, on rigole, on se
fait, on s'habille, on se
dresse, on se
courage...

Des Valeurs

Engagement, authenticité,
respect,
écoute, reconnaissance, solidarité,
bienveillance, convivialité, partage
Faire de son mieux et toujours
essayer d'être meilleur
qu'un
Liberté de vivre
platement
ses émotions

Des Personnes Unies

Personnes, accompagnées,
familiales et professionnelles
Partage, d'expériences, écoute,
soutien, empathie,
Cohésion, solidarité, humanité
possible
Liberté de rire, de pleurer, de se
balancer et de se réconforter,
Liberté de s'exprimer,
de ne pas être
d'accord et d'en
parler



Maison
Engagement professionnel et émotionnel
Solidarité
Accueil
Nous tous ensemble
Grandir, s'épanouir
Empathie
Socialisation

« On peut entrer aux Mésanges par hasard mais on n'y reste pas par hasard. »

Ternissage et une professionnelle

1. L'APEI de Chambéry : l'organisme gestionnaire

Annexe 2 - <https://www.apeichambéry.com/>

1.1 Son histoire

L'APEI de Chambéry porte en elle 60 ans d'histoire, et tant d'histoires de vies, de moments d'échanges entre personnes accompagnées, parents, proches aidants, professionnels, partenaires ...

L'APEI de Chambéry est née en novembre 1960, dans la foulée de la création de l'UNAPEI. Depuis, elle est à l'écoute des besoins des personnes accompagnées et des proches aidants. Elle innove, propose, crée de nouveaux établissements et services, dont elle gère, aujourd'hui, 15 entités.

En 60 ans, des problématiques qui n'existaient pas se sont imposées :

- Des changements dans le profil et les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées, qui étaient très majoritairement au début de son histoire des personnes porteuses de trisomie. Ce type de handicap est devenu l'exception, pour des accompagnements plus variés, davantage centrés sur les personnes avec troubles du spectre de l'autisme pour lesquelles les structures bénéficient de 5 agréments spécifiques, ou encore des personnes présentant un polyhandicap ou un handicap psychique (ESAT). Les accompagnements, les types de professionnels, les méthodes éducatives et thérapeutiques, en ont été profondément modifiés.
- L'adaptation au vieillissement des personnes qui traduit l'amélioration de l'accompagnement et du suivi médical. Cet allongement de l'espérance de vie confronte à de réels défis quant à l'adaptation des structures aux besoins spécifiques liés au vieillissement, mais aussi aux nécessités de mise en place de partenariats avec le milieu ordinaire.
- L'appui de services au maintien en milieu ordinaire, et au-delà à l'adaptation du milieu ordinaire aux besoins des personnes.
- Enfin le développement d'offres de répit et de pair-aidance.

L'APEI de Chambéry démontre, à travers son histoire, sa volonté constante d'être utile aux personnes, tout en étant réactive aux demandes d'aides d'autres institutions.

1.2 Son Projet Associatif Global (PAG)

Annexe 3 - <https://www.apeichambery.com/wp-content/uploads/2021/07/pag-2021-2026-apei-de-chambery.pdf>

Révisé en juin 2021, et élaboré en collaboration entre le Conseil d'Administration et les Conseils de la Vie Sociale (CVS) des établissements et services, le PAG décrit :

Les 4 missions centrales de l'APEI de Chambéry

- Une action militante
- La garantie de la qualité de l'accompagnement
- L'innovation
- Une mission de gestionnaire

Ses perspectives

- Etre un outil d'émancipation pour les personnes accompagnées
- Etre vigilant au sens de nos actions
- Communiquer
- Favoriser une « inclusion positive »
- Ouvrir à et sur leur environnement
- Transformer des places d'établissement en services innovants
- Faire communauté autour de valeurs et de projets

Ses orientations

- Construire une maison qui permette à chacun de s'épanouir
- Agir pour une société « incueillante »
- Instaurer une dynamique associative ouverte et ancrée sur le territoire
- Intégrer des objectifs du développement durable aux projets d'établissement et de services, ainsi qu'aux actions associatives et stratégiques de l'APEI de Chambéry



Ses valeurs

La charte des valeurs et ses lignes de conduites est un repère pour tous les acteurs professionnels et bénévoles. Les 4 valeurs socles guident nos actions et savoir-être.

LA CHARTE DES VALEURS ET LES LIGNES DE CONDUITE



PROFESSIONNALISME

- ✓ Mener ses actions en ayant toujours à l'esprit l'objectif central d'accompagnement des personnes accueillies
- ✓ Savoir prendre du recul sur les situations et les analyser
- ✓ Travailler en équipe en s'appuyant sur les compétences de chacun et en étant solidaires face aux difficultés
- ✓ Se former

RESPECT

- ✓ Connaître et reconnaître l'autre (différences, compétences, droits)
- ✓ Être exemplaire en adoptant des comportements conformes aux valeurs associatives, en interne et en externe
- ✓ Prendre du temps et écouter chacun avec la même attention et disponibilité

RESPONSABILITÉ

- ✓ Faire confiance et favoriser l'autonomie en restant en soutien
- ✓ Assumer ses décisions et les décisions collectives
- ✓ Rendre compte régulièrement et avec discernement

ENGAGEMENT

- ✓ Risquer, innover, inventer, rendre possible (avec mesure, dans un cadre collectif et dans l'intérêt des personnes accompagnées)
- ✓ Donner du sens et favoriser l'engagement collectif par des objectifs partagés et un climat convivial
- ✓ S'impliquer pleinement dans les actions que l'on mène

2. Les Mésanges. De l'enfance à l'âge adulte. Un site dédié au polyhandicap et handicaps sévères

2.1 Principaux repères juridiques et de bonnes pratiques

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale vise à garantir les droits des personnes accompagnées dans les établissements médico-sociaux en définissant les modalités de leur exercice effectif. Les principaux outils institués par la loi pour garantir ces droits sont : la charte des droits et liberté, le contrat de séjour, le projet personnalisé, le conseil de la vie sociale (CVS), le Projet d'établissement, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la personne qualifiée.

Le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques définit les personnes polyhandicapées comme : « Personnes présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique ».

Les arrêtés d'autorisations : modification, ouverture, extension et renouvellement du CME, du SESSAD Polyhandicap et de la MAS Mésanges.

Les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS) dont :

- Les attentes de la personne et le projet personnalisé. Décembre 2008
- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service. Décembre 2009
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Juin 2010
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance. Janvier 2012
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent. Mars 2012
- Le soutien des aidants non professionnels. Juillet 2014
- Les comportements problèmes au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés. Juillet 2016
- L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité. Octobre 2020.

Les Mésanges

1974 ---> 2025

1974

2 Décembre - Ouverture d'un Centre de soins
Organisme gestionnaire : Association savoyarde pour le développement des jeunes enfants handicapés.
 30 lits pour enfants **encéphalopathes**.

1974
 Service public hospitalier

1994
 Changement de statut
 Etablissement médico-social

2007
 L'organisme gestionnaire devient l'APEI de Chambéry

1974

10 lits > 3 à 6 ans
 20 lits > 0 à 3 ans

1987

30 lits > 0 à 12 ans

2002

40 lits > 0 à 20 ans

1989

10 places
Accueil de jour

2007

5 places
Accueil temporaire

2007

Augmentation du nombre de places : **50**

2007

Ouverture 4 places
SESSAD Polyhandicap

2016

Renouvellement de l'agrément

26 places internat
19 places semi internat
5 places accueil temporaire

2018

Ouverture
PCPE Polyhandicap

1989

Publication des Annexes XXIV Ter Décret 27.10.89

"Les personnes qui sont en situation de polyhandicap sont atteintes d'un handicap grave à expressions multiples, chez lesquelles un handicap sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation".

2018

S I T E M E S A N G E S

CME

50 places - 0-20 ans
 Polyhandicap et plurihandicap

SESSAD

4 places - 0-20 ans
 Polyhandicap

MAS

10 places - +20 ans
 Polyhandicap

2.3 Ses missions

Le site des Mésanges est implanté à la Motte Servolex dans un environnement semi rural de qualité. Il est composé de 3 entités administratives qui accompagnent des enfants et des adultes en situation de polyhandicap ou présentant d'autres handicaps sévères.

Le site est ouvert 365 jours par an, 24h sur 24.

	EEAP (établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés) : CME Les Mésanges (Centre Médico-Educatif)	SESSAD Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile	MAS Maison d'Accueil Spécialisée
Nombre de places	50	4	10
Public accueilli	Polyhandicap, plurihandicap, TSA associés à une déficience Intellectuelle sévère avec ou sans troubles associés	Polyhandicap ou plurihandicap sévères	Polyhandicap
Age	0-20 ans	0-20 ans	20 ans et plus
Modalités d'Accueil	26 places d'internat 19 de semi-internat 5 d'accueil temporaire	Accompagnement à domicile	Lieu de vie

Répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

Pour cela, tous les professionnels des Mésanges sont régulièrement formés : à l'accompagnement des personnes polyhandicapées et celles porteuses de TSA, aux troubles de la déglutition, à la gestion de la douleur, à la Communication Alternative et Augmentée (CAA), à la gestion des comportements problèmes et aux méthodes d'éducation structurée. Annexe 4 - *Organigramme*.

Prise en compte de la santé et du handicap, soins médicaux. Des médecins assurent des suivis médicaux individualisés : diagnostic, prescriptions médicamenteuses et de rééducation, coordination des soins en interne avec les proches aidants et avec les partenaires, enfin adaptation des appareillages. Tout ceci en lien avec les services spécialisés de la région au besoins.

La présence infirmière 24h/24 garantit la mise en place de soins appropriés, le diagnostic infirmier, la sécurisation du circuit du médicament, la prévention des complications, une vigilance quotidienne et la continuité des soins de manière coordonnée et individualisée.

Rééducation, réadaptation, thérapie, appareillage et soutien psychologique.

L'équipe de rééducateurs apporte les ressources nécessaires aux actes de rééducation, de réadaptation et de thérapie prescrits aux personnes accompagnées : psychomotricité, orthophonie, kinésithérapie et ergothérapie. Elle permet aussi des évaluations ciblées : capacités sensorielles, motrices et communicationnelles.

Les psychologues assurent le soutien psychologique des personnes accompagnées, de leur famille et l'accompagnement du travail des équipes.

Soins quotidiens, nursing et bien-être. Dans les actes de la vie quotidienne, une attention particulière est accordée à la singularité et au rythme de chacun, pour soutenir les compétences individuelles d'autonomie et de communication, et pour recueillir l'expression des choix. Le collectif est un support d'émulation et d'apprentissages sociaux. Les équipes accompagnantes de la vie quotidienne assurent chaque jour les soins d'hygiène (toilette, habillage...), une aide pour l'alimentation et l'hydratation, les soins de confort (installation adaptée, changement de position, mobilisation motrice...), les soins liés à l'élimination et une aide aux transferts et aux déplacements.

Activités. Des activités individuelles et collectives diversifiées sont proposées chaque jour tant sur site qu'à l'extérieur. Elles contribuent au développement des compétences, au maintien des acquis et à la participation à une vie sociale : accès à la culture, au sport et aux loisirs dans le milieu ordinaire.

Vie affective et sexuelle. La prise en considération de la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées se traduit par l'écoute et la reconnaissance de l'expression des émotions de chacun, l'accompagnement de la pudeur et de l'intimité. Les formations proposées aux professionnels sur ce sujet sont ouvertes aux proches aidants et les psychologues peuvent soutenir ces questions de manière individuelle ou collective.

Qualité de l'accueil et des prestations. Une équipe de direction et des services supports permettent d'assurer le bon fonctionnement du site tout au long de l'année, de développer les services, de veiller à la qualité de l'accueil et des prestations. La sécurité des personnes accompagnées, des professionnels, des locaux et des équipements sont au cœur de leurs préoccupations.

Proposer des conditions d'accompagnement et d'accueil ajustées.

Toutes les équipes soutiennent les personnes accompagnées, en s'appuyant sur un environnement accessible et adapté, des rituels de vie et routines, la répétition des expériences, la stabilité des conditions d'accueil (lieux repérés, stabilité des professionnels) et des objets repères. Elles développent des outils de communication adaptés, des supports d'apprentissages spécifiques et orientent leurs actions vers des activités de stimulation cognitive, sensorielle et motrice diversifiées : tablettes numériques, atelier de communication, travail à la table, balnéothérapie, Clowns en milieu de soins, musique, voile, équithérapie, tandem ski, patin à glace...

Par ailleurs, les locaux du CME sont adaptés au public accompagné, les espaces d'activités sont partagés avec le SESSAD et la MAS. Les unités sont conçues pour les enfants et jeunes adultes mais montrent leurs limites pour l'accueil des jeunes adultes. En effet, les salles de bain sont alors trop étroites et les chambres partagées inappropriées. Pour faciliter l'accompagnement des jeunes adultes (sous amendement Creton), et des jeunes avec TSA, plusieurs salles de bain sont aujourd'hui équipées de douche et des chambres ont été dédoublées.

Le bâtiment MAS est, lui, sous dimensionné pour les adultes polyhandicapés et n'offre pas d'espace de détente, d'accueil famille ou de salle d'activité. Malgré le partage des espaces, il arrive que le recours à la salle Snoezelen ou au bassin de balnéothérapie ne soit pas possible car très occupé par le CME et parfois par des partenaires.

Soutenir les proches aidants.

L'accompagnement, le soutien et l'offre de répit destinés aux proches aidants se déclinent autour de plusieurs actions.

- L'accueil répit au CME : les week-ends, la moitié des vacances scolaires (6 places le plus souvent étendues à 8 ou 10 pour répondre à la forte demande) ou en hébergement temporaire (5 places)
- Les RDV médicaux, au minimum une fois par an avec les médecins généralistes et de rééducation fonctionnelle, ponctuellement avec le pédopsychiatre
- Le soutien psychologique proposé aux proches aidants afin de travailler l'acceptation du handicap et la compréhension de ses conséquences, d'accompagner le parcours, les moments difficiles de vie, etc.
- L'ergothérapeute intervient au domicile pour conseiller sur l'aménagement des espaces
- A chaque formation interne, 2 places sont réservées aux proches aidants.

- Des groupes d'accueil de la fratrie se réunissent au moins 3 fois par an autour d'une médiation. Une activité est prévue pour les frères et sœurs, puis un moment convivial est partagé avec le frère ou la sœur en situation de handicap. Ces groupes sont animés par les deux psychologues et au moins un professionnel du CME.
- Des rencontres d'information sont assurées par l'assistante de service social, en binôme avec un professionnel interne ou un partenaire.

Les axes d'évolution engagés ; à consolider

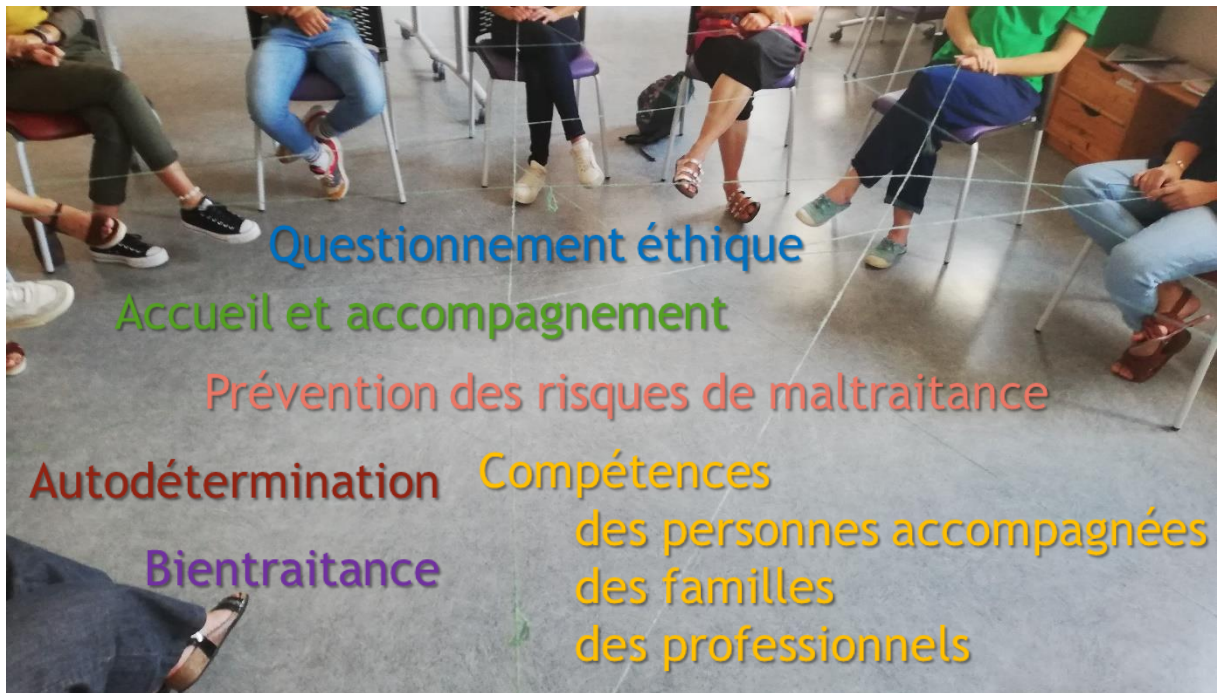
Faire vivre une dynamique entre le secteur enfant et adulte. Poursuivre les activités partagées et les encourager. Trouver un ressort administratif pour permettre, les week-ends, l'accueil des jeunes adultes du CME à la MAS, afin de libérer de la place pour les plus jeunes au CME et répondre aux nombreuses demandes de répit.

Aménager l'extérieur du CME. Mettre en place le projet d'aire de jeux sensoriels et ouvrir le site aux personnes extérieures sur le principe de l'inclusion inversée.

Faire vivre et rendre prioritaire les actions d'aide pour les proches aidants. Poursuivre l'offre existante et veiller à sa réalisation. Multiplier les occasions de soutien, expérimenter des actions et être relai de l'existant, impulser la pair-aidance et contribuer au partenariat proches aidants / professionnels.

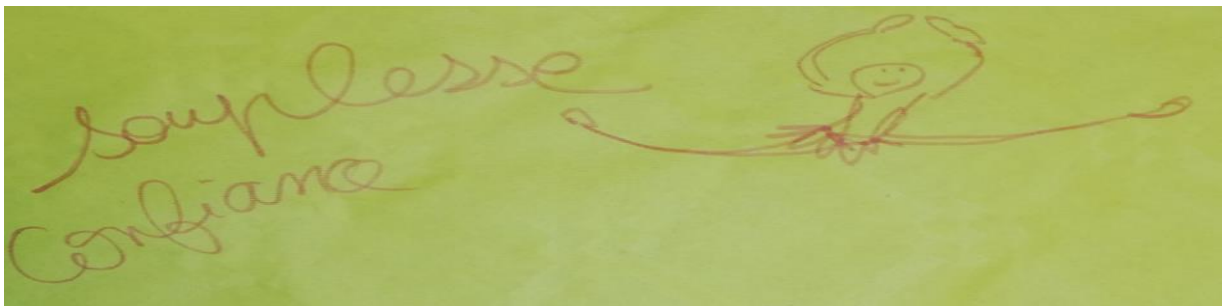
Etre en veille et déployer, le cas échéant, une unité d'enseignement polyhandicap en partenariat, pour offrir une modalité d'accompagnement complémentaire, inscrite dans une démarche d'inclusion, d'accès au droit commun et de sensibilisation des plus jeunes au handicap.

3. Les principes généraux



3.1 Ce qui contribue à l'amélioration continue de l'accueil et de l'accompagnement aux Mésanges

- La mixité des métiers et la formation professionnelle initiale et continue
- Le travail en équipe : relève quotidienne, réunions, analyse des pratiques, ...
- Un juste équilibre entre contraintes règlementaires / expertises
- Simplicité / bon sens dans les accompagnements
- L'évaluation des besoins des personnes accompagnées
- Les relations, l'écoute, la communication avec les proches aidants : projet personnalisé, flexibilité et facilitation de l'accueil, information, ...
- Les opportunités d'ouverture sur l'extérieur : activités, partenariats, ...
- L'expression d'une démocratie : CVS, COL QVT, droit d'expression, ...
- L'APEI de Chambéry : services supports, collectif cadres, formations, ...



3.2 Le questionnement éthique aux Mésanges

<i>Ce qui l'encourage</i>	<i>Comment l'enrichir ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le respect et la considération accordés à chacun ➤ Les réunions pluri-professionnelles ➤ La charte des droits et des libertés des personnes accompagnées ➤ L'analyse des pratiques professionnelles ➤ Les formations ➤ Le comité éthique de l'APEI de Chambéry 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se mettre à la place de l'autre : faire preuve d'empathie ➤ Tendre vers l'épanouissement plus que le simple bien-être ➤ Croire au potentiel des personnes polyhandicapées ➤ Instaurer une minute bienveillance à chaque réunion ➤ Reconnaître l'investissement des professionnels ➤ Lutter contre l'épuisement professionnel et parental ➤ Nommer un référent éthique ➤ Connaître les bonnes pratiques professionnelles de l'HAS
Les valeurs de l'APEI de Chambéry comme boussole	

3.3 Ce qui contribue à la prévention de la maltraitance et de la négligence aux Mésanges

<ul style="list-style-type: none"> ➤ La connaissance de la personne accompagnée : anamnèse, réunion clinique, contexte de vie, facteurs de risque... ➤ La gestion, l'évaluation et le traitement de la douleur ➤ Un accompagnement adapté : CAA, gestion des comportements problèmes, troubles de la déglutition, connaissance des centres d'intérêts... ➤ Le partenariat avec la famille ➤ L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats ➤ Le protocole de signalement et de traitement d'actes de maltraitance de l'APEI de Chambéry - Annexe 5 - 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un personnel qualifié ➤ La formation professionnelle continue ➤ Le partage des bonnes pratiques et l'interrogation de nos pratiques ➤ La communication ➤ Les réunions et le travail pluridisciplinaire ➤ L'APP, « se dire les choses sans jugement », oser passer le relai ➤ Les fiches évènements : analyse, plan d'action, retour au déclarant ➤ Annexe 6 et 6 Bis - Procédure de signalement, analyse et suivi, interne et ARS/CRIP ➤ La prévention de l'épuisement professionnel
---	--

3.4 Ce qui fait la bientraitance aux Mésanges

La bientraitance se construit et se révèle à travers de petits gestes au quotidien



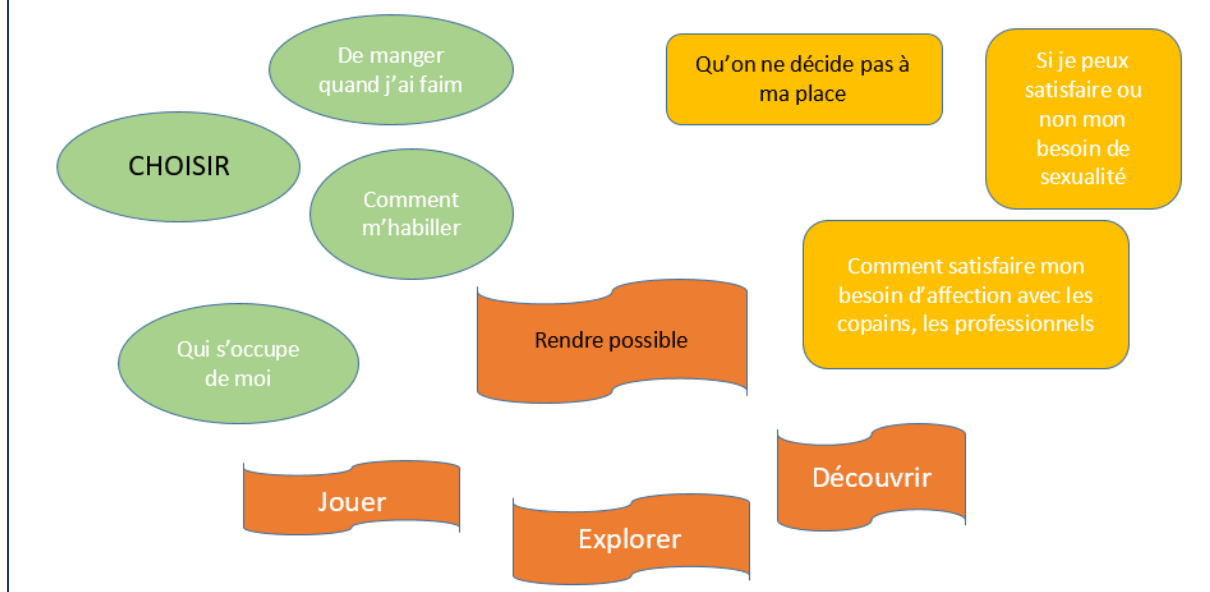
Responsabilité - Courage - Authenticité - Créativité - Écoute Active - Apprentissage - Communication - Travail en équipe - Explication - Ouverture d'esprit - Conscience de soi

Annexe 7 - Si la bientraitance aux Mésanges était un animal, elle serait...

3.5 La présomption de compétences et l'autodétermination

S'il est un sujet complexe aux Mésanges, c'est sans doute celui de l'autodétermination. Le polyhandicap induit un regard souvent circonspect sur cette question. Nul doute que les difficultés d'expression des personnes accompagnées y sont pour beaucoup, et pourtant.... Il est de notre devoir de contribuer à la reconnaissance des compétences de chacun - Annexe 8 - et donc du potentiel, si ténu soit-il, de tous à faire des choix. Ce sujet a sans doute été le plus difficile à traiter dans ce travail préparatoire, l'évidence n'est pas ... à nous de la trouver et de travailler dans ce sens.

L'Autodétermination



« **La présomption de compétences**, c'est fondamental : il faut toujours chercher la possibilité d'une personne à avoir la capacité d'assumer une part d'activité. »

« Les petits gestes du quotidien sont les meilleurs moments pour prendre en compte l'autodétermination des personnes polyhandicapées. »

« Même une personne qui a des limites importantes peut contribuer dans des petits gestes. »

Quand on parle d'autodétermination et de polyhandicap, la première question qui vient à l'esprit :



Est-ce que cela est possible pour ces personnes ?

**L'AUTO-
DÉTERMINATION**

« S'autodéterminer ce n'est pas faire des choses flamboyantes ou extraordinaires, aller vivre en autonomie ».

C'est parfois prendre de petites initiatives dans le quotidien, de communiquer des préférences, d'exprimer des besoins.

Il faut donc observer ces manifestations...reconnaitre les intérêts de la personne. »

Martin CAQUETTE

Titulaire de chaire de recherche autodétermination et handicap
Professeur Département de psychoéducation et travail social

Fiche action 1 ~ Principes généraux ~

Permettre aux professionnels et aux proches aidants de s'approprier les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

<p>Situation de départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les professionnels ne connaissent pas les RBPP de l'HAS - Besoin d'enrichir et développer une culture d'accompagnement ajustée ; de déployer des repères de bientraitance et d'éthique. Cela passe par un socle commun de connaissances et de références - Tous les proches aidants n'ont pas connaissance des RBPP et certains le souhaiteraient
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des repères communs - Parler le même langage - Améliorer la culture de la bientraitance - Rendre possible l'autodétermination des personnes accompagnées - Développer une approche éthique de nos pratiques
<p>Groupe projet</p>	<p>L'ensemble de l'équipe cadres : les trois cheffes de service et les deux psychologues</p>
<p>Sous la responsabilité</p>	<p>Directrice</p>
<p>Plan d'Action</p>	<p>01 - Réunir le groupe projet tous les 2 mois 02 - Etablir un plan d'action 03 - Rechercher et / ou créer des supports de communication 04 - Proposer des temps d'information et de formation 05 - Elargir le groupe projet pour en faire un Comité de pilotage permanent. Envisager de nommer un référent bientraitance</p>
<p>Echéances</p>	<p>01 - A partir du 4^{ème} trimestre 2024 02 - 1^{er} semestre 2025 03 - 1^{er} semestre 2026 04 - 1^{er} semestre 2026 05 - 2027</p>

Fiche action 2 ~ Principes généraux ~
Prévenir le risque d'épuisement des proches aidants

<p>Situation de départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'accompagnement au CME, à la MAS et au SESSAD, réduisent mais n'empêchent pas le risque d'épuisement des proches aidants - Les proches aidants n'ont pas toujours connaissance de l'ensemble des aides et services auxquels ils peuvent recourir en complément de l'accueil en ESMS - Les services d'aide à domicile qui peuvent intervenir ne sont pas formés au polyhandicap, ce qui freine le recours à ces services
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les proches aidants ont connaissance de leurs droits et y recours - S'assurer que les proches aidants ont connaissance de l'existant en matière de répit et d'aides - Contribuer à la formation des professionnels de l'aide à domicile
<p>Acteurs</p>	<p>L'assistante de service social Les coordinateurs et professionnels de terrain Les psychologues La Directrice</p>
<p>Sous la responsabilité</p>	<p>Directrice</p>
<p>Plan d'Action</p>	<p>01 - Communiquer régulièrement sur l'existant : mails, CVS, cahier de liaison, rencontres famille 02 - Transmettre les informations relatives aux actions sur le territoire : mails, cahier de liaison 03 - Proposer aux proches aidants des rencontres collectives thématiques, en collaboration avec des partenaires 04 - En lien avec les services d'aide à domicile, contribuer à former les aides à domicile au polyhandicap</p>
<p>Echéances</p>	<p>01 - En continu dès à présent 02 - En continu dès à présent 03 - Au minimum 2 par année 04 - 2026</p>

4. Les personnes accompagnées

4.1 Le secteur enfant

Le CME et le SESSAD accompagnent des enfants, adolescents et jeunes adultes en s'appuyant sur des modalités multiples qui s'adaptent aux besoins des enfants et aux souhaits de leur famille :

- Accompagnement à domicile ou à l'extérieur, par le SESSAD,
- Semi-internat / internat / accueil temporaire (jusqu'à 90 jours par an), au CME.

Ces modalités tendent à s'assouplir pour répondre aux besoins réels et parfois ponctuels de situations particulières. Ces ajustements permettent de recourir au SESSAD pour des enfants du CME, ou de bénéficier d'accueil répit ou de dépannage pour des enfants accompagnés par le SESSAD. Un accompagnement partagé CME et SESSAD est également possible. Ainsi et progressivement, nous nous engageons vers un fonctionnement en dispositif, dans l'attente du cadre légal pour sa formalisation.

Le CME est organisé en 6 unités de vie (Onyx / Améthyste / Diamant / Rubis / Émeraude / Saphir) et 4 pôles techniques (médical, paramédical, administratif et logistique). Chaque unité accueille entre 7 et 9 enfants, adolescents ou jeunes adultes. Un projet de groupe détermine les axes de travail communs et partagés (socialisation, autonomie, déplacements, etc.), il tient compte des objectifs du projet personnalisé de chacun.

En grandissant, les besoins et les centres d'intérêts des personnes accompagnées évoluent, et des changements d'unité sont nécessaires. Ces transitions sont des étapes clés dans les parcours, elles nécessitent préparation et communication efficiente : entre les professionnels, les personnes accompagnées (adaptée et / ou alternative) et les proches aidants.

Le partenariat avec les proches aidants

Le CME compte de nombreux partenaires - Annexe 9 -, l'objectif partagé étant d'assurer un accompagnement global qualitatif pour la personne, au regard de ses besoins, de ses souhaits et de ses capacités, en s'appuyant sur les connaissances, les compétences et les moyens de l'ensemble des acteurs. Parmi les partenaires, il y a incontestablement, et en premier lieu les proches aidants.

La communication entre les Mésanges et les proches aidants a toujours existé qu'elle soit écrite ou orale, mais le partenariat avec les proches aidants est devenu au fil du temps un enjeu autre que celui de la communication. Il est repéré aujourd'hui aux Mésanges comme un outil incontournable de l'accompagnement. Il s'agit d'un partage et d'un échange d'expertises qui croise la connaissance fine qu'ont les parents de leur enfant, et les compétences spécifiques des professionnels :

- Au service d'une personnalisation de l'accompagnement et des soins,

- Pour développer et maintenir les capacités (motrices, intellectuelles, sensorielles, communicationnelles, etc.) de la personne accompagnée,
- Pour s'ajuster sur les attendus et les possibles des uns et des autres.

Le partenariat avec les proches aidants commence dès l'admission par une visite de l'établissement et une rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire. Il se poursuit tout au long du parcours, puis s'ajuste jusqu'à la sortie.

Dès l'adolescence, un accompagnement est assuré pour soutenir l'orientation vers le secteur adulte, orientation qui est la plupart du temps source de craintes. Ici encore, les partenariats sont facilitateurs pour vivre cette transition.

Le partenariat avec les proches aidants prend également tout son sens dans le processus du projet personnalisé. Ce dernier a récemment fait l'objet d'un travail institutionnel actant une

volonté d'évoluer vers une démarche de co-construction - Annexe 10 -. Lors de la rencontre qui formalise le projet, la personne accueillie, sa famille et les professionnels échangent et définissent conjointement des objectifs concrets et réalisables pour l'année à venir (méthode SMART).



Les axes d'évolution engagés ; à consolider

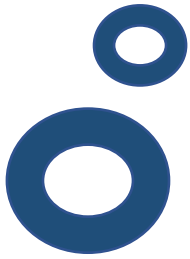
Du CME et du SESSAD au **Dispositif** : faciliter et assouplir les modalités d'accompagnement dans et hors les murs.

Mise en œuvre de la nouvelle procédure projet personnalisé pour une relation de co-construction affirmée, avec les proches aidants.

Donner plus de place aux proches aidants dans la vie des Mésanges : partager des formations, participer aux activités avec leur enfant, etc.

Formaliser la méthodologie des changements d'unité

<p>Situation de départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les changements de groupe, les arrivées et les départs se font souvent de manière rapide - Les proches aidants ne connaissent pas les différentes unités, ils ont des difficultés à se projeter, à imaginer leur enfant ailleurs même au sein du CME - Comment mieux préparer la personne accompagnée et sa famille dans ces moments de transition ?
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rassurer les personnes accompagnées et leur famille dans les moments de transition interne - Faciliter les changements d'unité lorsqu'il y a une sortie, pour accélérer la possibilité d'admission - Faciliter le changement d'unité lorsque celle de l'enfant ne répond plus à son projet et/ou à ses besoins
<p>Groupe projet</p>	<p>Une cheffe de service L'assistante de l'amélioration continue de la qualité Un professionnel de chaque métier Des proches aidants</p>
<p>Sous la responsabilité</p>	<p>Cheffe de service</p>
<p>Plan d'Action</p>	<p>01- Réaliser une analyse des besoins : pour les personnes accompagnées, les proches aidants et les professionnels 02 - Elaborer un processus « Changement d'unité » 03 - Construire un kit « Changement d'unité » pour les personnes accompagnées et leur famille 04 - Intégrer ces outils à la procédure d'admission 05 - A partir de ce travail, proposer des outils similaires pour l'accompagnement de la sortie</p>
<p>Echéances</p>	<p>01 - 4^{ème} trimestre 2024 02 - 1^{er} semestre 2025 03 - 1^{er} semestre 2025 04 - 1^{er} semestre 2025 05 - 1^{er} semestre 2026</p>



4.2 - Le secteur adulte. L'accompagnement des résidents à la MAS

– Annexe 11 –

L'accompagnement proposé à la MAS s'appuie sur le projet personnalisé du résident et l'identification de ses besoins, qui s'inscrivent dans son projet de vie. En effet, la MAS Mésanges est un lieu de vie et est considérée comme « la maison des résidents ». L'objectif, par l'accompagnement pluridisciplinaire proposé, est de répondre aux besoins et demandes des personnes, de la manière la plus individualisée possible, et dans le respect de leurs droits.

Accompagnement de la vie quotidienne. Les pratiques professionnelles quotidiennes (soins, repas...) s'exercent de manière individuelle dans le respect des protocoles de soins et des protocoles institutionnels. Le travail spécifique engagé autour des repas vise à favoriser le plaisir alimentaire (repas partagés professionnels / résidents, repas festifs, goûters, anniversaires...). L'aménagement des locaux tend à favoriser un accompagnement individualisé et orienté vers les besoins du résident.

Les activités proposées le sont dans le cadre du projet personnalisé. Elles sont réalisées en interne (jeux, cuisine, activités manuelles...), avec des partenaires (médiation animale, musicothérapie, socio-esthéticienne...), et en transversalité avec le CME (concerts, match handball, clowns, tandem ski, patinoire...). La coordinatrice des activités développe ces projets ainsi que les partenariats extérieurs.

Les activités ont également vocation à inscrire le résident dans une vie sociale, tournée vers l'extérieur (sorties shopping, restaurant, culturelles...), et de favoriser la participation dans le milieu ordinaire et la vie citoyenne (accompagnement pour les démarches administratives...).

Les principes d'intervention doivent toujours rechercher l'expression de l'autodétermination. L'objectif étant de favoriser l'autonomie et la confiance en soi, le respect des envies de la personne et de ses capacités. L'utilisation d'une communication adaptée est indispensable pour soutenir la compréhension (photos, pictogrammes, langage adapté...).

Vie spirituelle. Accompagner les résidents dans leur vie spirituelle nécessite tout d'abord de respecter leurs croyances et celles de leurs proches aidants, mais également de leur donner la possibilité de les mettre en œuvre concrètement dans leur vie quotidienne (régime alimentaire adapté, décoration de leur espace privé, accompagnement pour la participation aux cérémonies religieuses...).

L'accompagnement de la vie affective et sexuelle passe par une harmonisation des pratiques professionnelles pour répondre aux besoins

intimes des personnes quand ceux-ci sont repérés. L'enjeu est d'accompagner les résidents dans leur intimité et dans les liens affectifs entre paires, indépendamment des convictions et positionnements personnels, et également de favoriser le lien affectif et familial.

Le soutien à la vie émotionnelle permet la pleine expression des émotions, indispensable au maintien de la santé mentale. Le travail d'identification de l'émotion, de ses conséquences comportementales et des actions à mettre en place (salle Snoezelen, toucher conscient, adaptation du quotidien...) est réalisé en collaboration par l'équipe pluridisciplinaire.

Le partenariat avec les proches aidants est central. Il s'agit tout d'abord de faire le lien sur les informations concernant l'accompagnement quotidien de leur proche (cahier de liaison, liens informels). Il s'agit également de prendre pleinement part à l'élaboration du projet personnalisé. Aussi, il est co-construit entre la personne accompagnée, ses proches aidants et l'équipe pluridisciplinaire, chaque année.

L'équipe de la MAS s'engage dans un travail de renforcement de ce lien avec les proches aidants en ouvrant l'établissement sur des temps de vie ordinaire, festifs et conviviaux (fête de Noël, journée portes ouvertes, goûter), et lors de tous les événements qui rythment la vie de la personne accompagnée.

Les axes d'évolution engagés ; à consolider

La réflexion doit se poursuivre autour de **l'optimisation des locaux**, et de la manière dont **l'espace est investi au quotidien**.

Une bonne connaissance du résident est essentielle (PP, lien avec la famille) et **doit être étoffée** par l'utilisation des outils à disposition des équipes (état de base, évaluation de la douleur...).

Renforcer le travail ensemble, autour des échanges de pratiques, des activités partagées, de toute synergie, **entre la MAS et les unités jeunes adultes du CME**.

Fiche action 1 ~ Secteur adulte ~
Renforcer le partenariat MAS / proches aidants

<p>Situation de départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat avec les proches aidants est un facteur de bien être pour les personnes accompagnées et pour leurs proches aidants - Favoriser ce lien et ce partenariat est une nécessité mais requiert de la vigilance et des actions ciblées pour se déployer et maintenir une dynamique - Des relations établies dans de bonnes conditions avec les proches des résidents facilitent le dialogue et les conditions de résolutions des difficultés qui se présentent
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fluidifier et améliorer la communication avec les proches aidants concernant la vie aux Mésanges et au domicile - Développer les moments formels et informels de partage avec les proches aidants
<p>Groupe projet</p>	<p>La coordinatrice L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire</p>
<p>Sous la responsabilité</p>	<p>Cadre de santé</p>
<p>Plan d'Action</p>	<p>01 - Mettre en place un cahier de liaison unique (jour / nuit / intervenants extérieurs / paramédicaux / proches aidants, ...) 02 - Utiliser les outils numériques actuels (sms, mail, Skype) et en développer de nouveaux (blog) 03 - Inclure les proches aidants dans la vie quotidienne en leur proposant de participer aux activités (internes ou externes) et de partager des moments de vie 04 - Créer des occasions de se rencontrer et de partager</p>
<p>Echéances</p>	<p>01 - 4^{ème} trimestre 2024 02 - 2026 03 - 2nd semestre 2024 04 - Dès à présent</p>

Aménager l'espace pour permettre un accompagnement individualisé

Situation de départ	Il n'existe pas d'espace sécurisant permettant le retour au calme ou de lieu favorisant l'intimité avec la famille et / ou les amis
Objectifs	Créer un lieu permettant un temps en dehors du groupe et / ou de se retrouver avec les proches aidants et amis
Groupe projet	01 - La coordinatrice L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire 02 - La cadre de santé La directrice La responsable de la promotion et de la valorisation associative
Sous la responsabilité	01 - Cadre de santé 02 - Directrice
Plan d'Action	01- Investir le studio du CME (aménagement, décoration, le rendre accueillant...) 02 - Rechercher des fonds pour développer un projet d'aménagement extérieur calme, intime et sécurisant (type chalet, yourte, tiny house...)
Echéances	01 - 2025 02 - 2027

4.3 Le parcours et les transitions. Accompagner la fin de vie

Quelle image représente le mieux l'entrée au CME ?



Avant l'entrée : cocon entre la famille et leur enfant. Le CME est à l'extérieur de ce système. Il faut faire cohabiter ces deux systèmes.



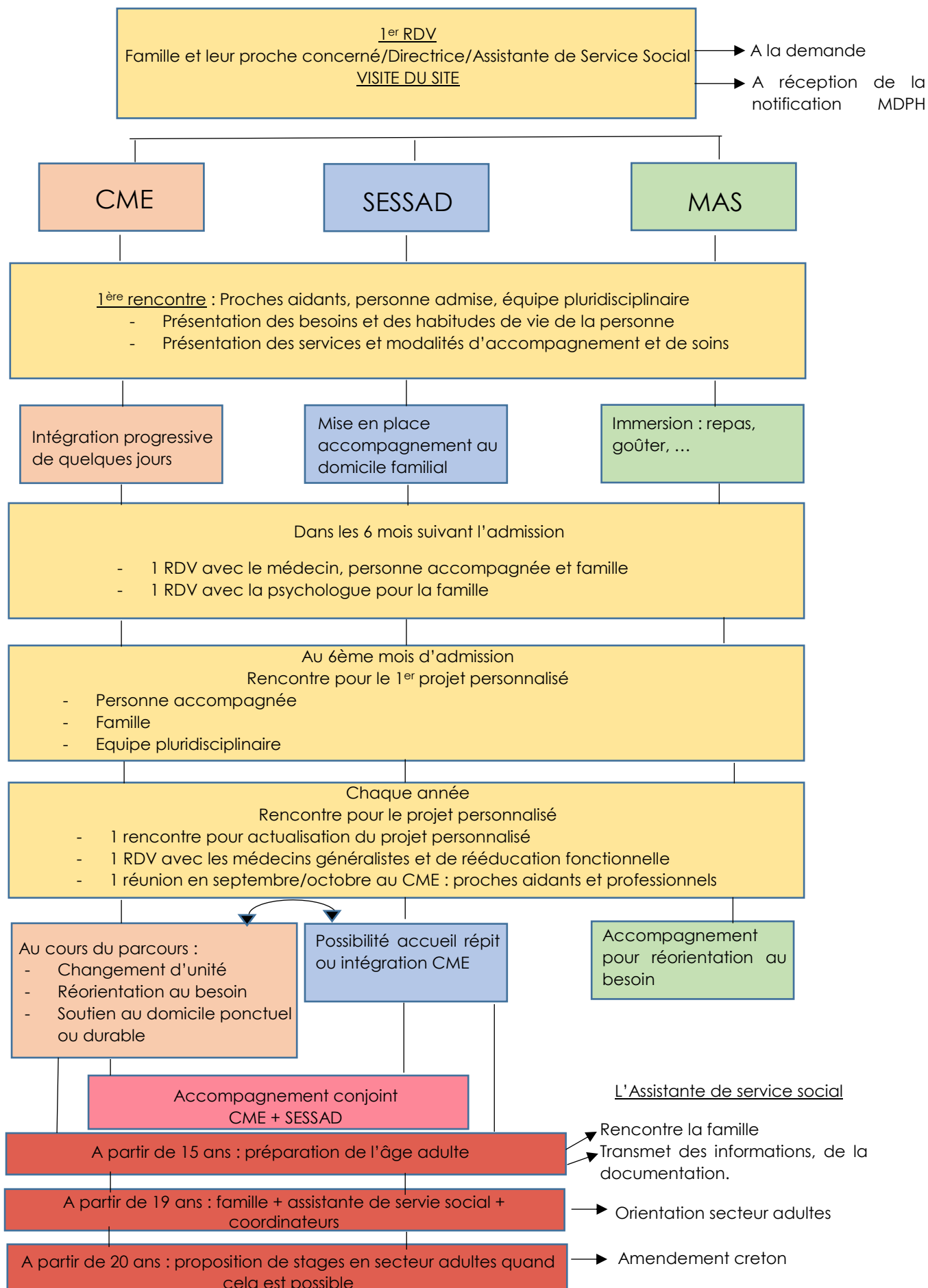
Parcours jalonnés d'obstacles.

Les phares au loin indiquent le chemin.



Grande porte qui s'ouvre, avec la lumière derrière, notion d'espoir, de soulagement.

Mais porte très impressionnante.



Fiche action 1 ~ Le parcours et les transitions ~
Créer un livret d'accueil pour l'admission

Situation de départ	Il manque un support explicite et partagé lors de l'admission d'une nouvelle personne.
Objectifs	Rendre plus lisible le déroulement de l'admission pour la famille et la personne concernée.
Groupe projet	Proches aidants Equipe pluridisciplinaire Cheffe de service
Sous la responsabilité	Cheffe de service du CME
Plan d'Action	01 - Créer un livret d'accueil adapté pour les proches aidants (trombinoscope...) 01 - Créer un support d'accueil en communication adaptée pour la personne accompagnée
Echéances	01 - 2026 02 - 2027

L'accompagnement de fin de vie aux Mésanges

L'accompagnement d'une situation de fin de vie nécessite d'être anticipé auprès des différents acteurs impliqués. Concernant les proches aidants, ce travail est amorcé tout au long du parcours de leur proche, en fonction de son état de santé, et est abordé lors des rendez-vous médicaux (directives anticipées). Il passe aussi par la connaissance fine que l'équipe pluridisciplinaire a de la personne (examens médicaux, état de base, évaluation de la douleur, projet personnalisé). Auprès des équipes, ce travail de fond est porté par l'établissement : formations (soins palliatifs, prise en charge de la douleur, éthique...), retours d'expériences, contribution aux recherches spécialisées⁴.

Un travail collaboratif est engagé tout au long de l'accompagnement d'une fin de vie, y compris en anticipation d'une situation palliative et après un décès. L'équipe et les proches aidants ont aussi la possibilité d'être accompagnés par nos partenaires : l'équipe d'ESPPERA (Equipe de Soins Palliatifs Pédiatrique, de Ressources et d'Accompagnement), JALMALV (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie) ou encore par l'HAD (Hospitalisation à Domicile).

Engager un accompagnement palliatif au sein même de l'établissement est possible. Cela dépend du choix de la personne, lorsqu'elle est en mesure de l'exprimer, de celui de sa famille / du représentant légal / de la personne de confiance (pour les adultes en cas de désignation), et des possibilités médicales des Mésanges. Dans ce cadre, la recherche de confort pour la personne, tant au niveau médical (prise en charge de la douleur physique et psychique) que de la vie quotidienne (bien-être, recherche de plaisir) est un enjeu majeur. Cet accompagnement est rendu possible par une souplesse organisationnelle : regroupement des soins, aménagement du rythme, renfort matériel, relai entre collègues.

Les autres personnes accompagnées sont en première ligne de cet accompagnement palliatif dans les murs de l'établissement, leur vie quotidienne en est impactée. Une communication adaptée, pensée et pratiquée en équipe est alors indispensable, de même que lors d'un décès.

Lorsqu'un décès survient aux Mésanges, un soin particulier est accordé à la communication auprès des équipes. Différentes instances leur sont proposées pour accompagner ce travail de deuil : groupe de parole avec les psychologues, débriefing avec l'équipe d'ESPPERA, rituels organisés au sein de

⁴ Guide de préparation de la fin de vie des personnes en situation de handicap. Recherche appliquée.

<https://www.apeichambery.com/wp-content/uploads/2023/09/guide-fin-de-vie-handicap-vf-bd.pdf>

l'établissement, possibilité de se rendre aux obsèques. Un soutien est également proposé aux proches aidants : psychologique ou pour les démarches administratives par exemple.

Quelle image représente le mieux un accompagnement de fin de vie réussi ?



- Equilibre à trouver entre médical et maintien dans la vie quotidienne
- Bien-être, douceur, confort
- Importance d'un travail d'équipe avec l'établissement et les proches aidants

Fiche action 2 ~ Le parcours et les transitions ~
Harmoniser les pratiques d'accompagnement de la fin de vie

<p>Situation de départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La communication autour de l'accompagnement de la fin de vie auprès des proches aidants et des personnes accompagnées n'est pas suffisamment lisible et structurée - Le travail de réflexion collective autour de l'accompagnement de fin de vie n'est pas suffisamment structuré et reste ponctuel lors d'une situation qui se présente
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des outils de communication adaptée - Harmoniser les pratiques
<p>Groupe projet</p>	<p>Médecin IDE Psychologues Cadre de santé Paramédicaux Equipes Proches aidants</p>
<p>Sous la responsabilité</p>	<p>Les 2 psychologues</p>
<p>Plan d'Action</p>	<p>01 - Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur l'accompagnement de fin de vie 02 - Pour les personnes accompagnées adultes et leurs proches aidants : création (et / ou recherche) d'un support adapté relatif aux directives anticipées 03 - Création (et / ou recherche) de supports de communication pour les personnes accompagnées afin d'évoquer le décès de leurs pairs, proches, amis...</p>
<p>Echéances</p>	<p>01 - 2nd semestre 2025 02 - 2026 03 - 2027</p>

5. L'offre de service

5.1 Le projet personnalisé aux Mésanges

Le projet personnalisé est une démarche de co-construction entre personnes accompagnées, proches aidants et professionnels, pour un projet commun qui favorise l'expression des souhaits de chaque partie, permet de confronter les points de vue et œuvre à la réalisation d'un consensus pour l'élaboration d'objectifs individualisés et leur priorisation.

Participation de la personne concernée à son projet personnalisé (PP)

Chaque individu a besoin, pour s'épanouir, de se sentir reconnu et d'exprimer des choix le concernant. Le PP permet de formaliser ce besoin, de l'identifier et de le traduire en objectifs sur une année. Ces objectifs doivent cependant être en corrélation avec les missions confiées aux services et intégrer l'ensemble des domaines d'accompagnement (vie quotidienne, rééducation, soins...).

La spécificité des personnes accompagnées aux Mésanges, dans leur expression et leur compréhension du monde qui les entoure, demande aux professionnels et aux proches aidants, de toujours présumer des compétences de la personne pour traduire au mieux leurs besoins et envies dans le cadre du projet personnalisé. Il est également nécessaire d'être ouverts et à l'écoute des méthodes, outils et expérimentations utilisées et/ou réalisés par ailleurs (institutions, partenaires, secteur libéral et sanitaire...) afin d'élargir nos approches et modalités de communication.

L'accompagnement éducatif et rééducatif aux Mésanges s'appuie sur des évaluations pour la mise en place d'outils de Communication Alternative et Augmentée (CAA), qui permettent une communication non verbale, au plus près des compétences de la personne accompagnée. L'objectif étant de l'aider à s'en saisir dans tous les moments de son existence, y compris lors de son PP.

Dans l'accompagnement quotidien, lors des apprentissages, pendant les soins, ou lors d'un temps repéré et formalisé, les professionnels sont attentifs à favoriser l'expression des choix et des souhaits de la personne. Cela suppose pour les professionnels :

- D'accepter de différer un soin, une action, lorsque la personne le demande,
- D'avoir à disposition au quotidien des outils de CAA individualisés,
- De se saisir de toutes les opportunités de choix au quotidien et de laisser la personne être actrice autant qu'elle le peut.

La reconnaissance du droit de la personne à être présente à son PP nécessite d'adapter ce moment pour le rendre lisible et favoriser sa participation.

- Durée de présence adaptée et aménagement du lieu (nombre de personnes, utilisation de minuteur, jeux, ...)

- Mise en place d'un outil de communication spécifique et individualisé (carte, photo, code oui / non)

La co-construction du projet personnalisé avec les proches aidants et le représentant légal

La rencontre pour le projet personnalisé est pensée par les professionnels dès l'arrivée de la personne et se redéfinit annuellement.

- S'assurer du moyen de communication le plus adapté à utiliser avec les proches aidants (téléphone, mail, rencontre physique, document écrit à remplir) et tenir compte de leurs souhaits.

- Adapter le vocabulaire professionnel pour le rendre compréhensible.
- Favoriser la création du lien par des échanges réguliers toute l'année et le concrétiser par l'organisation d'une rencontre PP accueillante (penser le lieu, l'organisation), en s'autorisant des échanges informels.
- Demander aux proches aidants quels professionnels ils souhaiteraient rencontrer lors de la réunion de PP, en plus des référents (rééducateurs, psychologues, ...)
- Etre attentif à avoir un échange horizontal s'appuyant sur le partage d'expériences et d'expertises autour de la personne accompagnée.
- Proposer un suivi des objectifs du PP, par des rencontres programmées, et leur rappel dans le cahier de liaison.

Les outils et l'environnement professionnels ne sont pas toujours compréhensibles et lisibles de prime abord pour les proches aidants. Par conséquent, il appartient à l'institution de s'adapter et/ou de leur donner des clés de lecture/de compréhension afin que chacun puisse s'en saisir de plein droit.

Les axes d'évolution engagés ; à consolider

Le projet personnalisé est le socle de l'accompagnement individualisé, il nécessite de nombreuses adaptations aux Mésanges pour permettre à chacun de prendre part à sa réalisation.

Un travail de fond est engagé dans ce sens et va se poursuivre :

- Structuration et formalisation
- Appropriation des attendus et des outils

- Annexe 12 - Les étapes du projet personnalisé aux Mésanges



Fiche action 1 ~ Le projet personnalisé ~
Harmoniser la procédure du projet personnalisé

Situation de départ	<ul style="list-style-type: none">- Besoin de clarification des missions du coordinateur et des référents : réviser le mode opératoire afférent- Besoin d'harmonisation des pratiques et de la prise en compte des différences (âges, autonomie...) en lien avec le parcours de la personne accompagnée- Besoin de renforcer la participation des personnes concernées et de leurs proches aidants
Objectifs	<p>01 - Harmonisation du process PP pour tous les acteurs 02 - Optimiser la participation de la personne concernée : CAA, aménagement spatio-temporel, prise en compte de sa parole 03 - Inclure les proches aidants dans la dynamique du PP dès l'arrivée : moyen privilégié de communication ; attendus ; rappel des objectifs dans le cahier de liaison</p>
Groupe projet	<p>Cheffes de service Equipe des coordinateurs Groupe Projet d'Etablissement</p>
Sous la responsabilité	<p>Cheffes de service du CME</p>
Plan d'Action	<p>01-a - Travail en équipe sur l'évolution des pratiques 01-b - Etat des lieux par l'équipe des coordinateurs 01-c - Travailler les différentes étapes du PP : qui fait quoi, quand et comment ? 01-d - Mise à jour du process et transmission aux équipes 02 - Travailler la participation de la personne à son projet avec le groupe projet d'établissement 03 - Pratiquer la co-construction du PP avec les proches aidants</p>
Echéances	<p>01-a - En continue dès à présent 01-b - juin 2024 01-c - 1^{er} semestre 2025 01-d - juin 2025 02 - 2nd semestre 2025 03 - En continue dès à présent</p>

Fiche action 2 ~ Le projet personnalisé ~
Faire vivre les objectifs du projet personnalisé toute l'année

Situation de départ	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps éloigne des mémoires les objectifs du PP en cours d'année - Il existe de nombreux supports (affichage, classeur...) facilitant l'harmonisation des pratiques professionnelles. Aucun pour rappeler les objectifs du PP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un support, une pratique professionnelle permettant un rappel, une guidance pour recentrer l'accompagnement autour des objectifs du PP tout au long de l'année - Penser un support efficient à partir de l'existant. Pas de surcharge d'information ou de multiplication des supports - Evaluer sur l'année la progression des objectifs du PP
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Cheffes de service - Groupe coordinateurs (allés / retours avec les équipes)
Sous la responsabilité	Cheffes de service CME
Plan d'Action	<p>01 - Ecrire les objectifs du PP sur la couverture du cahier de liaison : outils de communication professionnels / proches aidants bien investis et manipulés au quotidien</p> <p>02 - Intégrer un support dans le cahier de liaison pour noter les avancements / constats, liés aux objectifs du PP, au fil de l'eau</p> <p>03 - Rappel et suivi des objectifs tous les 3 mois en réunion d'équipe pour tous les PP de l'unité</p> <p>04 - Présentation du document sur le cahier de liaison aux proches aidants lors du PP</p>
Echéances	<p>01 - Dès le second trimestre 2024</p> <p>02 - Second semestre 2024</p> <p>03 - 2025</p> <p>04 - Dès mise en place en 2024</p>

5.2 L'accompagnement de la santé

Nature et évolution de l'offre de soins

L'accompagnement de la santé proposé aux Mésanges vise à garantir la santé physique et psychique des personnes accompagnées, par une prise en soins préventive (vaccination, dépistage), curative ou palliative. Les volets santé à visée préventive, curative et palliative sont intégrés aux projets personnalisés, avec notamment le suivi des traitements et du parcours de soins.

L'équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale évalue les besoins en santé tant sur le plan physique que psychique et permet d'y répondre via l'instauration de thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses (espace de calme et de retrait, Snoezelen, rééducation, appareillages, éducation à la santé, etc.). Les protocoles de soins, les procédures et les prescriptions anticipées permettent d'assurer la sécurité et la continuité des soins. La surveillance de l'efficacité des thérapeutiques, le repérage et la déclaration des évènements indésirables permettent un ajustement permanent des traitements et répond au processus d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Le respect des droits en santé des personnes implique qu'elles soient accompagnées et encouragées pour l'affirmation et l'expression d'un choix libre et éclairé (consentement éclairé) pour toutes les décisions concernant leur santé. L'expression est rendue possible grâce au travail réalisé autour de la communication, aux partenariats avec les proches aidants, d'autant plus en secteur enfant où le consentement des parents est nécessaire, et grâce à la connaissance fine qu'ont les professionnels des personnes accompagnées (observations, sensibilités, expériences...).

Le parcours de soins et les partenariats en santé

La prise en soins médicale globale des personnes accompagnées nécessite d'être pluridisciplinaire, coordonnée et cohérente.

Le parcours de soins des personnes accompagnées aux Mésanges se vit au-delà des portes de l'établissement. Les partenariats avec les différents acteurs en santé sur le territoire permettent de répondre aux besoins en santé des personnes accompagnées - Annexe 9 - Ces dernières bénéficient de consultations avec des médecins généralistes (sur site et via la télémédecine) et des médecins spécialistes sur site ou extra muros (ORL, dentaire, neurologie, gastro-entérologie, radiologie, etc.). Leur coordination est assurée par Les Mésanges ou par la famille, souvent conjointement.

Le partenariat avec les proches aidants

Avant même l'admission, le lien de confiance se tisse progressivement avec la famille, et permet le développement d'une coopération nécessaire à la continuité des soins et au maintien de la santé de la personne accompagnée. La mobilisation de l'expertise expérientielle des proches aidants s'inscrit dans une démarche de co-construction et de co-coordination des parcours de soins.

Bientraitance et prise en charge de la douleur

La bientraitance est au cœur des préoccupations de l'ensemble des professionnels des Mésanges. En plus des temps informels d'échanges pluri-professionnels, des espaces dédiés formels permettent les questionnements en équipe pluridisciplinaire : relèves, réunions, groupes de travail.

L'analyse des pratiques professionnelles étoffe les espaces disponibles pour que la parole et le vécu des professionnels soient mis au travail, en lien avec les questionnements pratiques et éthiques soulevés.

L'identification des comportements problème et de toute étiologie somatique est la pierre angulaire de la bientraitance des personnes en situation de polyhandicap. En toile de fond, l'accompagnement pluridisciplinaire qui s'opère aux Mésanges permet le repérage, l'évaluation et le traitement (préventif, curatif, palliatif) de la douleur, qu'elle soit somatique et / ou psychique, préalable indissociable de toute bientraitance. Pour cela des outils sont utilisés (grilles repères, d'évaluation...) afin d'objectiver les observations de terrain.

Les axes d'évolution engagés ; à consolider

La sécurisation du circuit du médicament est une préoccupation continue. Un autodiagnostic réalisé en 2023, permet de mettre en œuvre sa révision, son actualisation et de le formaliser. Ce travail est aujourd'hui lancé.

L'absence de médecin généraliste et pédopsychiatre sur du long terme a déstabilisé l'organisation, la sécurisation des soins et leur continuité. L'arrivée récente de deux médecins nous permet de relancer une dynamique interne constructive et sécurisante.



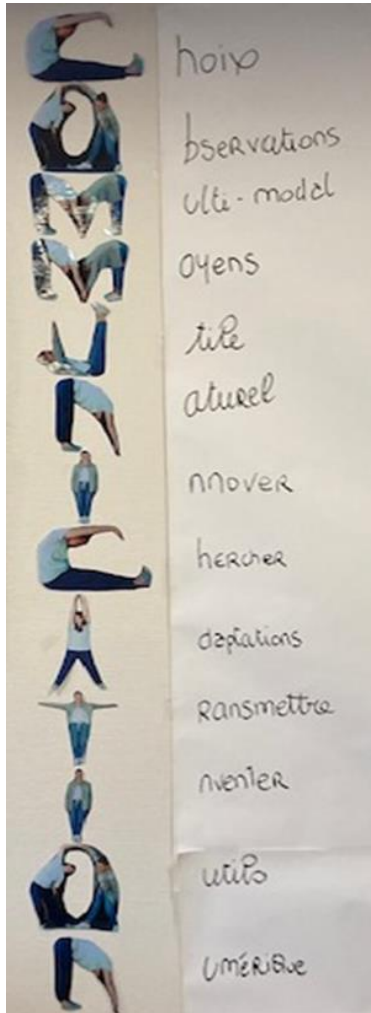
SITE LES MESANGES MAS / CME / SESSAD POLYHANDICAP APEI DE CHAMBERY	
Fiche action 1 ~ L'accompagnement de la santé ~ Améliorer la qualité de la prise en soins des personnes accompagnées	
Situation de départ	01 - Certains soins sont mal acceptés et mal vécus par les personnes accompagnées 02 - Les éléments communiqués ne permettent pas toujours aux IDE de réaliser un diagnostic infirmier et une priorisation des soins
Objectifs	01 - Améliorer la compliance des personnes accompagnées aux soins dans le respect de leurs droits en santé et du consentement éclairé 02 - Améliorer l'efficacité des interventions IDE pour répondre aux besoins des personnes accompagnées par la priorisation des soins urgents
Groupe projet	Médecin IDE Professionnels des unités Psychologue Cadre de santé et cheffe de service
Sous la responsabilité	Cadre de santé
Plan d'Action	01-a - Travailler sur l'acceptation et l'adhésion progressives aux soins. Créer une fiche de suivi individualisée pour la réalisation des soins 01-b - Evaluer la douleur physique et psychique : répertorier et utiliser les outils et échelles d'évaluations de la douleur et de l'état émotionnel 01-c - Prendre en soins la douleur physique et psychique (prémédication, thérapies non médicamenteuses, etc.) : établir des protocoles écrits : prescriptions anticipées, évaluation et traçabilité douleur, opposition, refus soins 02-a - Identifier les informations à transmettre : établir une check-list des informations à communiquer 02-b - Communiquer de manière claire et adaptée pour permettre un diagnostic infirmier : communiquer sur les attendus
Echéances	01-a - Premier semestre 2025 01-b - Dès à présent et en continue 01-c - Dès à présent. Echéance protocoles : juin 2025 02-a - 1 ^{er} semestre 2025 02-b - A échéance de la réalisation de la check-list

Fiche action 2 ~ L'accompagnement de la santé ~
 Respecter les droits en santé des personnes accompagnées

Situation de départ	01 - Peu de directives anticipées dans les dossiers / DLU des adultes (CME & MAS) 02 - Contention : absence de protocole et/ou de prescription pour les personnes accompagnées
Objectifs	01 - Intégrer les directives anticipées de l'ensemble des personnes accompagnées majeures dans les dossiers des personnes accompagnées et les DLU 02 - Formaliser et sécuriser les pratiques liées à la contention : protocole, prescriptions médicales, consentement 03 - Développer une culture éthique sur le sujet de la contention
Groupe projet	Médecin IDE Paramédicaux Professionnels des unités Psychologue Cadre de santé et cheffe de service
Sous la responsabilité	Cadre de santé
Plan d'Action	01-a – A partir d'un support adapté travaillé en amont, recueillir les directives anticipées en partenariat avec les personnes accompagnées, proches aidants, RL et médecin 01-b - Mettre à jour les dossiers et DLU 02-a - Repérer les comportements problèmes, identifier les causes et écarter toute étiologie somatique. Outil d'évaluation et plan d'intervention personnalisé à faire 02-b - Répertoire des espaces et outils pour privilégier les espaces de calme et de retrait, afin de recourir à une contention en dernière intention 02-c - Recueillir le consentement de la personne ou à défaut de son RL : le tracer dans le dossier de l'utilisateur 03 - Favoriser la réflexion éthique sur les sujets de contention : réunion d'équipe, APP, atelier thématique, formation, etc.
Echéances	01 - a et b - A partir de 2025 02 - a - Dès à présent et en continu 02 - b - Fin 2026 02 - c - Dès à présent et en continu 03 - Dès à présent et en continu

5.3 La communication adaptée

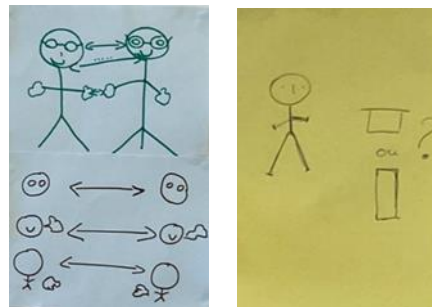
La communication alternative et augmentée (CAA) comprend l'ensemble des moyens humains et outils permettant à une personne ayant des difficultés de communication verbale ou non verbale de remplacer le langage oral ou d'améliorer une communication insuffisante.



De manière générale et non exhaustive, la communication permet de :

- Répondre à un besoin vital
- Transmettre des émotions
- Faire des choix
- Utiliser différents sens
- Faire du lien
- Réduire le stress

Commencer la CAA à tout âge, créer des désirs de communiquer.



La CAA permet aux professionnels de faciliter l'accompagnement, de créer des relations. Elle favorise la concentration, contribue à un travail plus valorisant auprès des personnes accompagnées. Elle crée un environnement plus stable et plus serein. La CAA permet également de lever des a priori persistants sur les capacités de la personne.

Aux Mésanges, les personnes accompagnées ont pour la majorité une communication non verbale. La mise en place d'une communication alternative adaptée est donc indispensable et primordiale afin qu'elles puissent comprendre et se faire comprendre. Il s'agit également de permettre l'expression des besoins, des désirs et des choix afin qu'ils soient pris en considération.

Actuellement, les professionnels et les proches aidants utilisent différents supports de communication en fonction des capacités cognitives, sensorielles et motrices de chaque personne : signes Makaton, objets de communication, tableau de langage assisté, cartes de communication, photos, pictogrammes, outils numériques sur tablette, commande oculaire, contacteurs, emploi du temps, ...



La mise en place de supports de communication nécessite une connaissance fine de la personne accompagnée, de ses besoins, de ses capacités et de ses centres d'intérêt : peut-elle pointer, attraper, regarder ? Quelle interprétation faire de certaines mimiques, de certains comportements ? Pour exemple, si une personne apprécie de regarder la télévision, elle trouvera certainement un intérêt à communiquer pour faire un choix entre deux programmes.

Des tests d'évaluation spécifiques, tel le Test des Bulles ou le COMVOOR, sont utilisés par les orthophonistes du CME pour évaluer les précurseurs de la communication chez les personnes en situation de poly / plurihandicap. Il est également nécessaire de penser à une installation adaptée permettant d'être en situation pour communiquer (réglages du fauteuil, limitation des stimuli visuels et auditifs, support pour tablette de communication), c'est le travail de l'ergothérapeute.

Des formations en CAA sont proposées aux professionnels de l'établissement ainsi qu'à leurs proches aidants. Le partenariat avec les proches aidants, sur cette thématique, est essentiel pour une mise en œuvre efficace et quotidienne des outils. Le projet personnalisé comprend un ou plusieurs objectifs concrets autour de la communication, l'évaluation et l'échéance y sont définies.

<p>Situation de départ</p>	<p>Le lien de cause à effet, entre communication alternative et capacité à faire des choix ne semble pas naturel pour tous</p> <p>La CAA n'est pas suffisamment intégrée dans les pratiques quotidiennes</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaffirmer le besoin vital de communiquer et le droit de la personne de décider pour elle-même : encourager le cheminement et mobiliser conjointement les professionnels et les proches aidants - Mettre en action le fait que la communication c'est tous les jours, tout le temps !
<p>Groupe projet</p>	<p>Groupe de travail communication</p> <p>1 professionnel de la MAS</p> <p>1 IDE</p> <p>Proches aidants</p> <p>Cheffes de services</p>
<p>Sous la responsabilité</p>	<p>Cheffe de service chargée du groupe communication</p>
<p>Plan d'Action</p>	<p>01 - Proposer des ateliers ponctuels : mise en situation des professionnels devant communiquer en l'absence de communication. Type « vis ma vie »</p> <p>02 - Construire une formation ou autre type de sensibilisation (ateliers thématiques), spécifiques et partagées (professionnels / proches aidants / partenaires) sur la CAA aux Mésanges, en lien avec l'autodétermination et le pouvoir d'agir</p>
<p>Echéances</p>	<p>01 - Juin 2025</p> <p>02 - Décembre 2026</p>

5.4 Les activités

Les services, en lien avec la coordinatrice des activités, proposent des activités de bien-être, éducatives et récréatives qui s'attachent à répondre aux besoins fondamentaux des personnes dans le respect de leur rythme, de leur sécurité physique et psychique, de leurs choix (plaisir, contentement) et dans un objectif d'intégration à la vie sociale (amitié, sentiment d'appartenance, relation à l'autre). Ces activités permettent l'expression artistique et émotionnelle ainsi qu'une ouverture sur leur environnement social et culturel. Elles contribuent aux apprentissages cognitifs et à l'autonomisation, au développement des compétences sociales de communication, de jeu et de compréhension de son environnement spatio-temporel. Elles favorisent une qualité de vie épanouissante.

Permettre à chacun de vivre pleinement les activités requiert des préalables de la part des accompagnants.

- Être attentif à informer les personnes du cadre temporel de l'activité, (durée, début et fin), pour faciliter la mise au travail et le vécu des transitions, avec les moyens de communication qui lui sont adaptés
- Préparer en amont l'organisation logistique et spatiale (choix du lieu, installation) pour que les personnes comprennent mieux ce que l'on attend d'elles
- Penser la durée d'une activité pour répondre aux besoins de répétition et de disponibilité attentionnelle
- Privilégier les activités de plaisir et de choix favorisent la coopération des personnes et les apprentissages de nouvelles compétences et expériences

Les professionnels de vie quotidienne sont amenés à concevoir, encadrer et animer les activités. Les projets sont élaborés en équipe pluridisciplinaire, en lien avec les projets personnalisés des personnes accompagnées et les moyens alloués.

Partant du constat qu'il est parfois complexe, pour les équipes, d'assurer des activités extérieures compte-tenu de l'organisation logistique et du besoin d'encadrement ; s'ajoute le souhait de certaines familles de participer aux activités avec leur proche. Le groupe de travail sur les activités a mené une réflexion quant à cette possibilité. Cette perspective, si la personne accompagnée le souhaite, peut être source de plaisir, d'apaisement et de partage. Elle pourrait répondre aux attentes des proches aidants, en leur permettant de découvrir leur proche de manière différente dans un contexte d'activités adaptées.

Cette collaboration proches aidants / professionnels peut donner lieu à des échanges d'expérience et d'expertise propices à la création du lien et à l'étayage des compétences de chacun. Par ailleurs, les activités partagées



<p style="text-align: center;">Fiche action ~ Les activités ~</p>	
Situation de départ	<ul style="list-style-type: none"> - Les proches aidants expriment leur envie de participer à des activités avec leur proche, de découvrir et de partager d'autres expériences proposées par les Mésanges - Les activités extérieures demandent un taux d'encadrement important. Il est difficile d'amener toutes les personnes d'un groupe pour une même activité - Comment impliquer davantage les proches aidants dans les instances associatives ?
Objectifs	<p>Proposer aux proches aidants de participer et d'accompagner les activités des Mésanges afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la participation d'un plus grand nombre de personnes accompagnées - Partager des moments avec leur proche et découvrir leur environnement - Favoriser le lien professionnels / proches aidants - Permettre un partage de connaissances et de compétences expérientielles - Favoriser les rencontres entre famille dans un objectif de pair-aidance <p>Développer la place des proches aidants aux Mésanges et promouvoir leur implication dans l'association</p>
Groupe projet	<p>Les coordinateurs du site Mésanges Des proches aidants</p>
Sous la responsabilité	<p>Les cheffes de service du CME</p>
Plan d'Action	<p>01 - Identifier quelles activités peuvent être concernées et proposer des projets 02 - Clarifier les attendus, les avantages et les points de vigilance ainsi que les modalités d'accueil des proches aidants : communiquer avec les équipes 03 - Clarifier auprès des proches aidants les attendus lors des activités (Chartes, déroulement de l'activité)</p>
Echéances	<p>1^{er} semestre 2025</p>

6. La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

6.1 Nos repères aux Mésanges

Nous avons observé lors des groupes préparatoires, que la QVCT concerne « *beaucoup de choses, pas si facile à repérer* ». Elle est en lien avec la qualité de l'accompagnement et des équipements : si les troubles du comportement sont nombreux, ou si le matériel est obsolète, alors la QVCT est moins bonne.



Proximité des cadres :
réunions, entretiens
annuels, disponibilité

Prise en compte et
considération de
l'expertise des
professionnels

Relations de confiance
dans le travail quotidien
(autonomie)

Transparence sur les
réalités (liste d'attente,
RH...)

Communication aisée,
prise en compte de la
parole des salariés

« Comme une famille »
Solidarité, écoute, entraide, climat social favorable
Les professionnels ont envie de venir aux événements
festifs, ...
Souplesse des horaires, écoute des demandes de
changement, des besoins exprimés
Analyse des pratiques, RDV avec les psychologues
possible, participation au CVS, COL QVT

Management
participatif,
engagement

Contenu
du
travail

Les fiches de
postes
Partage des
compétences =
enrichissement
Valorisation des
ressources
internes
Formation pour
garantir la
montée en
compétences
Partenariats et
ouverture sur
l'extérieur

QVT

Egalité
professionnelle
pour tous

Santé au travail

Grille salariale
Pas pour tous : congés
trimestriels, prime Ségur
= point faible
Planning des services
Adaptation du poste de
travail

Compétences,
parcours
professionnels

Matériel adapté et
travaux ajustés et
aménagement des
horaires et dédoublement
réguliers, horaires partagés
Bien-être : cohésion, partage
entraide, échanges : TMS,
évaluation des risques, adaptation
prévention, vaccination, grand
travail, surplacance
Ecoute et bienveillance

Diplômes, formations
adaptées aux personnes
accompagnées
Evolution professionnelle :
VAE, (AES puis ME, etc.)
Valorisation des
compétences au quotidien :
professionnelles et
personnelles (musique, arts
plastiques, théâtre, etc.)

Situation de départ	Le groupe de préparation du projet de site a répertorié et priorisé les actions relatives à la thématique QVCT à renforcer ou à mettre en place
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Lutter contre les troubles musculo squelettiques 2 - Informer les salariés sur les ressources internes mobilisables, sur cette question 3 - Valoriser les compétences internes liées à la QVCT 4 - Renforcer / trouver des partenariats 5 - Clarifier les temps de pauses qui peuvent être sujet de tensions
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe cadres Le Comité local qualité de vie au travail Les coordinateurs
Sous la responsabilité	La directrice
Plan d'Action	<ul style="list-style-type: none"> 01 - Multiplier les approches pour lutter contre les TMS, assurer un suivi renforcé des accidents du travail, former à l'usage des équipements 02 - Communiquer sur le COL QVT, les instances représentatives du personnel 03 - Identifier les compétences internes pouvant avoir une action en lien avec la QVCT. Valoriser ces personnels 04 - Rechercher des partenaires sur ce sujet, collaborer, échanger, expérimenter 05 - Réunir un groupe de travail pluridisciplinaire pour formaliser les temps de pauses
Echéances	<ul style="list-style-type: none"> 01 - Second semestre 2024 et PDC annuellement 02 - Second trimestre 2024 03 - Premier semestre 2025 04 - Dès à présent 05 - Premier semestre 2025

6.2 Les principes managériaux

La qualité de vie au travail est étroitement liée au management et influe sur la qualité de l'accompagnement⁵. Aux Mésanges, l'équipe de direction s'appuie sur la réglementation et les références de l'APEI de Chambéry (Valeurs, Charte du bien travailler ensemble - Annexe13 -, Référentiel managérial - Annexe 14 - pour socle collectif et déploie d'autres fondamentaux.

Le travail de proximité, grâce à une équipe d'encadrement sur site qui se rend disponible pour les professionnels, connaît le quotidien et l'organisation des services. Cela permet réactivité et écoute active, deux principes qui freinent l'aggravation de difficultés dont le traitement serait différé.

La responsabilité et la co-construction. L'équipe de direction assume sa part de responsabilité auprès des personnes accompagnées, des professionnels et des proches aidants. Elle traite toute situation et question avec une égale importance et respect. Le dialogue permet le co-construction de réponses et consensus. Décider est une responsabilité assumée pour entraîner les équipes, rassurer, donner le cap et respecter réglementations et droits des personnes.

La communication. L'équipe cadre a pour principe de dire pour éviter malentendus, rumeurs et fausses idées. Mettre en mots instaure une relation de confiance et de transparence garante d'un environnement sain. La communication est centrale pour animer le sens donné à la dynamique des Mésanges : parler éthique, conditions de travail, organisation met en lien les attendus des professionnels, les réglementations et les possibles.

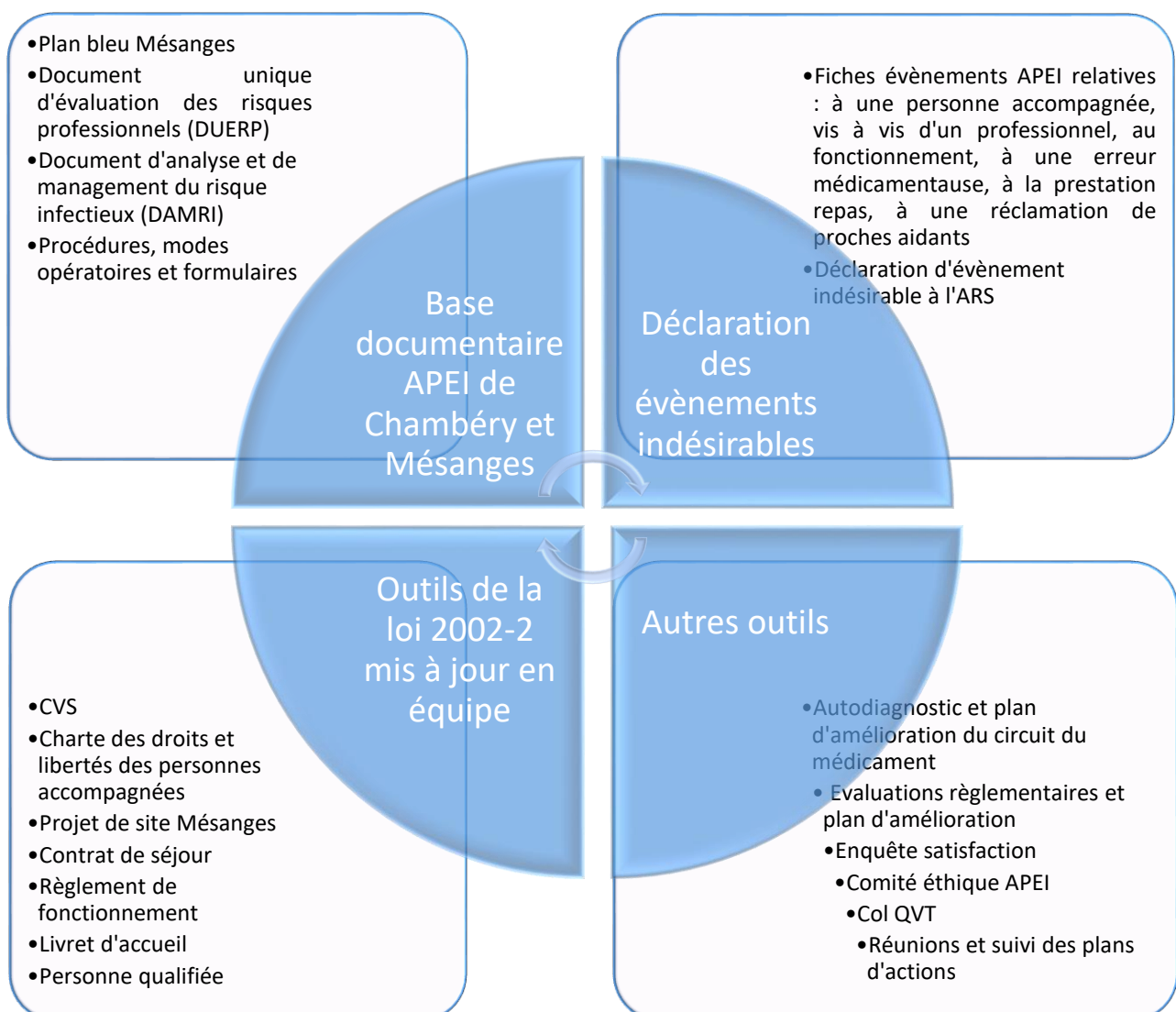
La gestion des risques est une préoccupation majeure au regard du public accueilli et des risques professionnels encourus. Les moyens de prévention sont multiformes : formations, compétences internes, COL QVCT, analyse des pratiques professionnelles, réunions, investissements. La maintenance des équipements et du bâti est mise au service de la gestion des risques.

Vers une autonomie des pratiques professionnelles. Les actions menées et les modalités de management contribuent à l'autonomie des professionnels. Ceci ne signifie pas de faire ce que l'on veut quand et comme on le veut, mais d'être en capacité et d'avoir les moyens de mener à bien sa mission dans une confiance mutuelle. Les process internes tendent toujours plus vers cela.

⁵ La symétrie des attentions (J.J. GRESSIER – Du management au marketing des services - 2011) pose comme « *principe fondamental que la qualité de la relation entre une entreprise et ses clients est symétrique de la qualité de la relation de cette entreprise avec l'ensemble de ses collaborateurs* ». Le mot d'ordre devient donc « *prendre soins des équipes pour qu'elles puissent retranscrire cette attention aux clients* ».

7. La démarche d'amélioration continue de la qualité

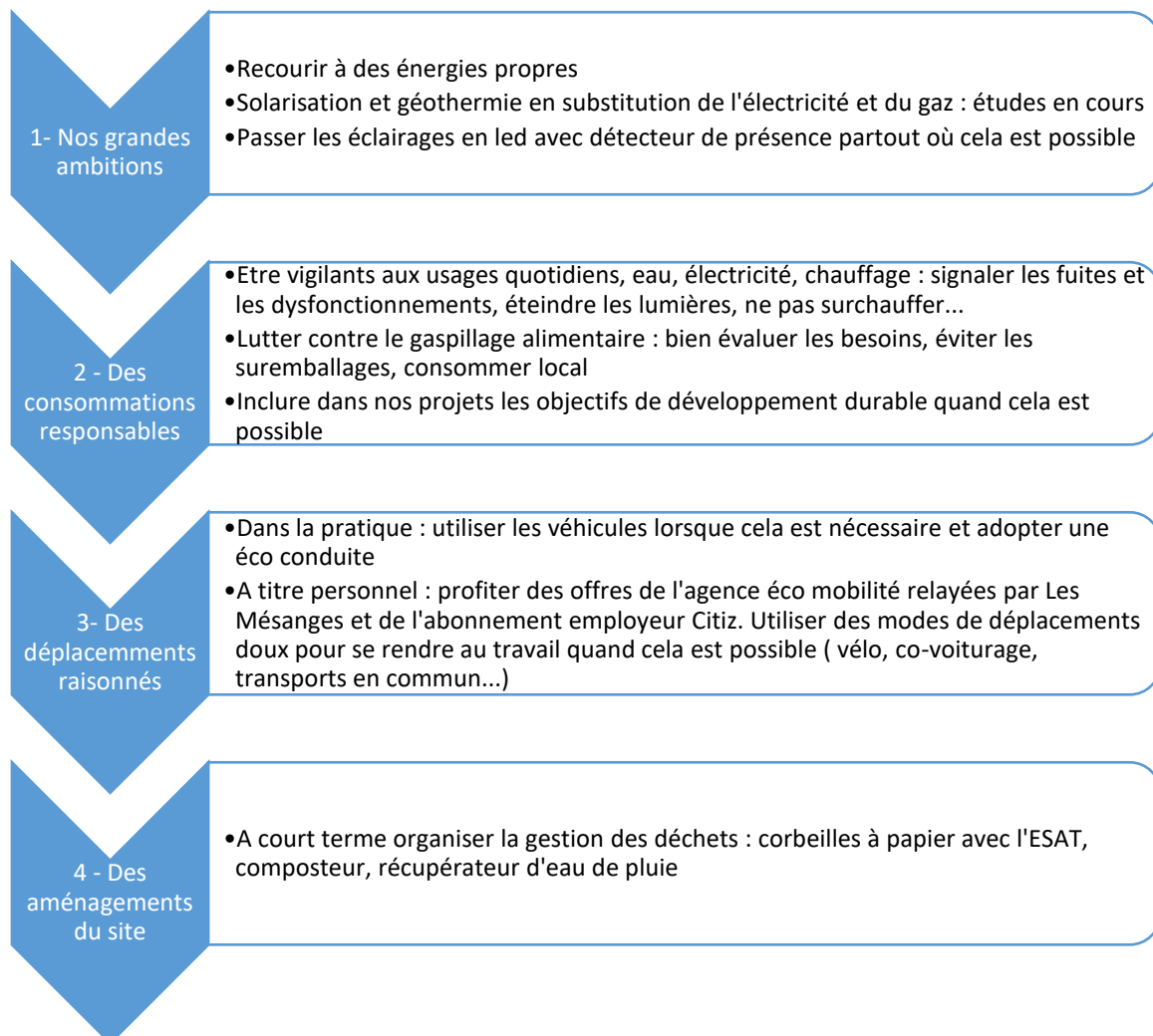
La démarche qualité contribue à l'accomplissement de nos missions et à la satisfaction des besoins et des demandes des personnes accompagnées et de leurs proches aidants (exprimés ou implicites), par une dynamique continue de structuration et de sécurisation de notre organisation et de nos pratiques. Elle a pour objectif une plus grande satisfaction partagée grâce à un système organisé qui vise à rendre lisibles, partagées et cohérentes nos pratiques, à prévenir les risques, à lutter contre les maltraitements et à traiter les événements indésirables. Aux Mésanges elle s'appuie sur différents outils et sur un nécessaire travail de médiatisation des RBPP, aujourd'hui à renforcer.



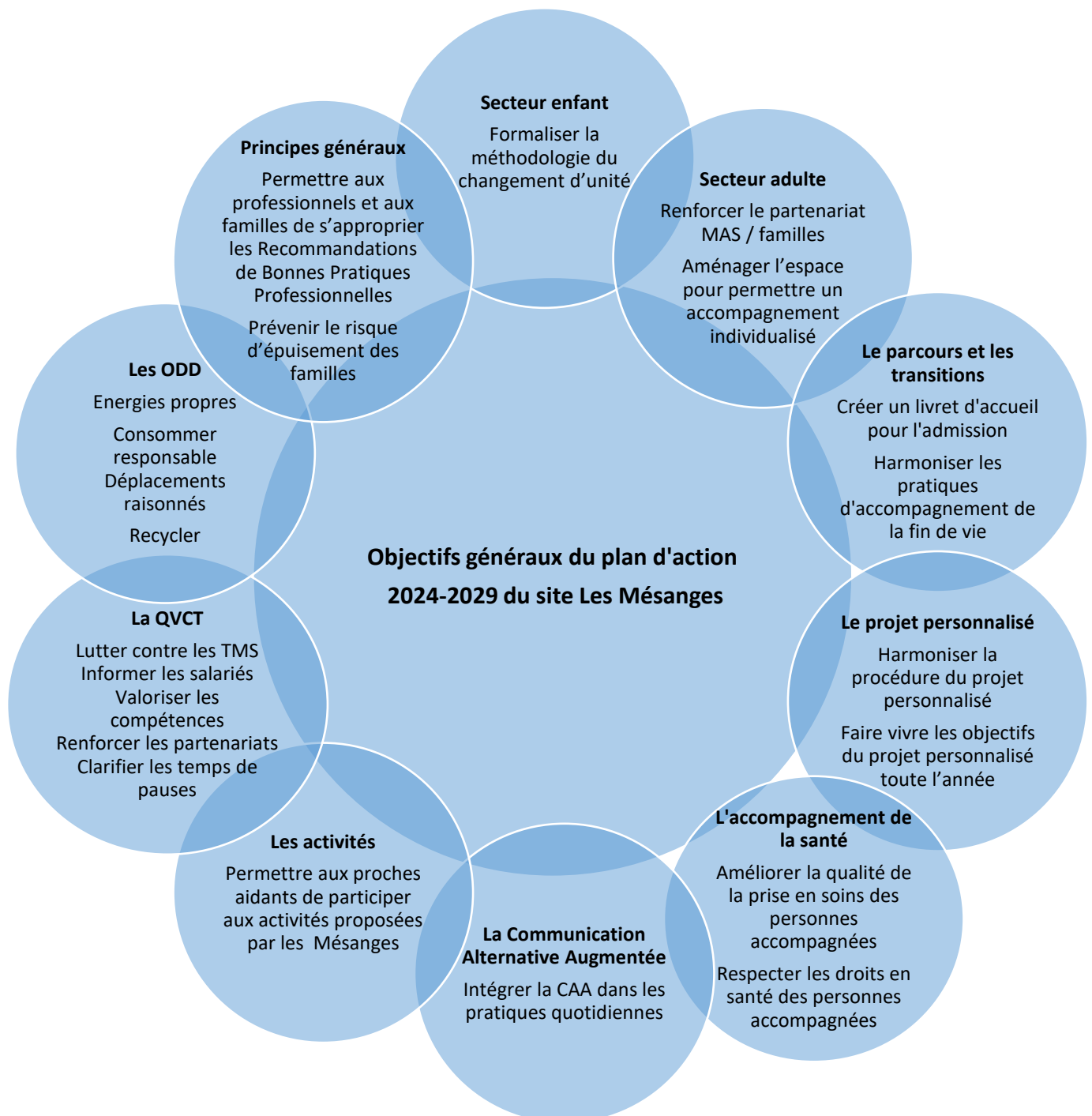
8. Les objectifs du développement durable (ODD)

Depuis plusieurs années déjà, le site des Mésanges s'est engagé dans une démarche de sensibilisation et de mise en œuvre d'actions en lien avec le développement durable, plus particulièrement dans une visée de consommations responsables. L'ensemble des acteurs est aujourd'hui prêt à s'engager davantage, grâce à une prise de conscience individuelle et collective qui convergent pour : une bonne santé et un bien être accru grâce à un environnement plus sain, la réalisation d'économies, la lutte contre les gaspillages et la préservation de la planète.

Notre mobilisation et nos ambitions à ce propos passent par une communication accrue sur ces sujets, l'incitation par le bénéfice trouvé (économies) et des investissements ciblés à ces fins.



9. Objectifs généraux du plan d'action



ANNEXES

Annexe 1 : Pistes d'améliorations / nos rêves

Annexe 2 : Plaquette APEI

Annexe 3 : Projet Associatif Global

Annexe 4 : Organigramme

Annexe 5 : Protocole de signalement et de traitement d'actes de maltraitances

Annexe 6 : Procédure de signalement analyse et suivi des incidents dysfonctionnements actions correctives et préventives – A déclarer en interne

Annexe 6bis : Procédure d'Information suivi des signalements évènements indésirables ARS et informations préoccupantes CRIP

Annexe 7 : Si la bientraitance aux Mésanges était un animal, elle serait... parce que

Annexe 8 : Les compétences des personnes accompagnées, des professionnels et des proches aidants

Annexe 9 : Partenariats aux Mésanges

Annexe 10 : Projet personnalisé

Annexe 11 : Quelles sont vos représentations de l'accompagnement des résidents à la MAS Mésanges ?

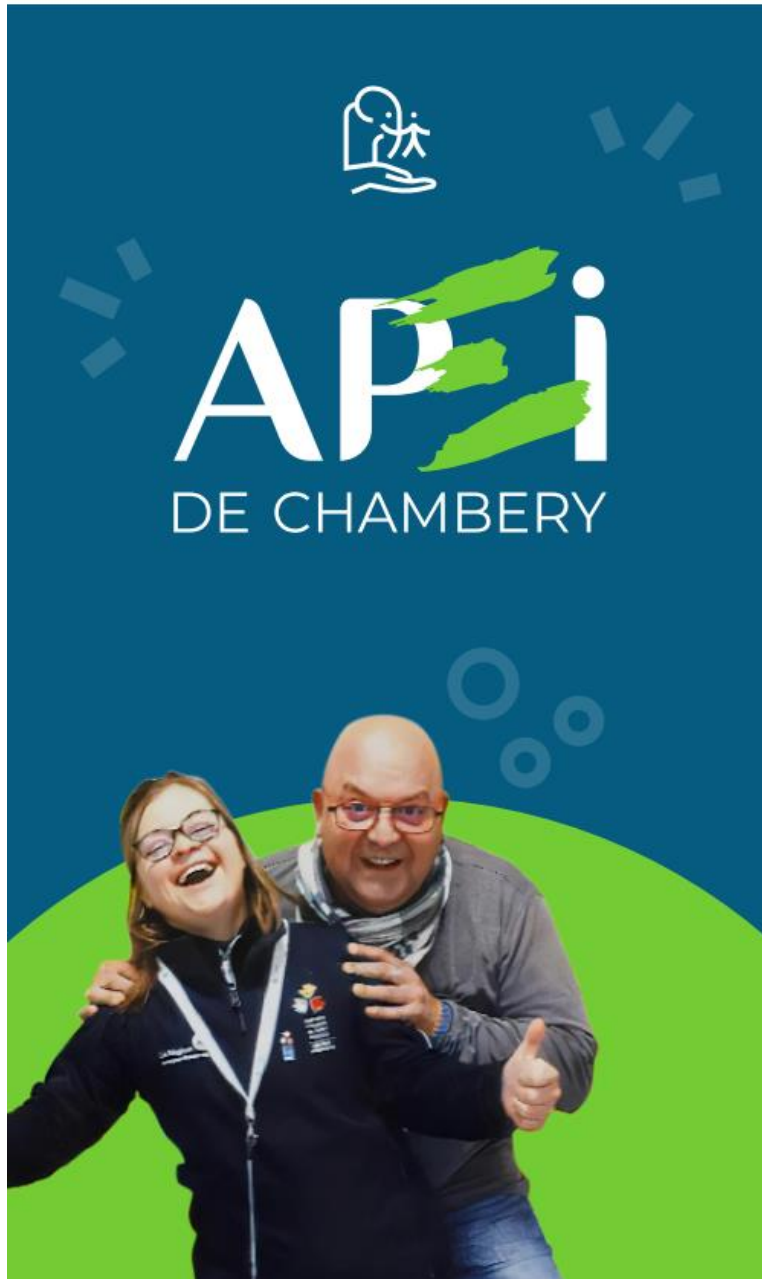
Annexe 12 : Les étapes du projet personnalisé aux Mésanges

Annexe 13 : Charte du « Bien travailler ensemble »

Annexe 14 : Etre cadre à l'APEI de Chambéry

Pistes d'améliorations / Nos rêves








NOS VALEURS

PROFESSIONNALISME RESPECT

ENGAGEMENT RESPONSABILITÉ

NOS OBJECTIFS

-  Construire une maison qui permette à chacun de s'épanouir
-  Agir pour une société « incueillante »
-  Instaurer une dynamique associative d'ouverture, ancrée sur le territoire



NOTRE HISTOIRE

L'APEI de Chambéry est le fruit de l'engagement et de l'amour de parents, d'enfants en situation de handicap mental, **pour faire respecter les droits fondamentaux de leurs enfants**. Depuis 60 ans, l'APEI de Chambéry ne cesse d'innover, de proposer et de créer de nouveaux établissements et services pour offrir un **accompagnement de qualité et s'adapter aux besoins et aux choix des personnes accompagnées** tout au long de leur vie.

L'APEI est une association loi 1901, **reconnue d'utilité publique**, membre de l'Unapei, mouvement parental national. Son conseil d'administration est constitué de parents et amis bénévoles, élus en assemblée générale, qui assurent la vie associative et le bon fonctionnement de toutes les instances en collaboration avec les **professionnels du secteur médico-**

17 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



FAMILLES ET AMIS



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL ACCUEILLIES



PROFESSIONNELS

GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

PÔLE ENFANT



INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF LE BOURGET

(IME)

35 route de Barby - 73190 Challes-les-Eaux

04 79 72 97 20
ime.challes@apeichambéry.com

81 places / 22 en internat de semaine

Structure collective. Accompagnement articulé autour de trois pôles, enseignement, éducatif et thérapeutique; apprentissage de la vie quotidienne, enseignement scolaire, apprentissage préprofessionnels, suivis



SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉ ET SOINS À DOMICILE SAAGI (SESSAD)

Bâtiment Ferrus - CHS
90 Avenue de Bassens - 73000 Bassens

04 79 70 43 01
sessad@apeichambéry.com

24 places de 0 à 20 ans

Service d'accompagnement et d'aide aux aidants (parents, enseignants, autres aidants). Interventions auprès des enfants et adolescents dans leur lieu de vie (établissements scolaires, pré-apprentissage, MJC, domicile...).



PÔLE DE COMPÉTENCES ET PRESTATIONS EXTERNALISÉES LE PHARE (PCPE)

35 route de Barby - 73190 Challes-les-Eaux

04 79 72 97 20
secretariat.ime@apeichambéry.com

File active de 81 places / 22 en internat de semaine

Territoire chambérien et aixois. Évaluation fonctionnelle des besoins, coordination, prestations éducatives (professionnels libéraux) pour des enfants en rupture de parcours ou en risque de l'être.



UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME SAAGI

Bâtiment Ferrus - Centre hospitalier spécialisé de Savoie - 90 Avenue de Bassens - 73000 Bassens

04 79 70 43 01
sessad@apeichambéry.com

7 places

Unité d'enseignement maternelle autisme implantée à l'école maternelle Le Picololet à la Motte-Servolex. Accompagnement d'élèves âgés encadrés par une enseignante spécialisée et une équipe médico-sociale diversifiée, au sein d'une classe aménagée pour un enseignement adapté.



SESSAD TRAMPOLINE

35 route de Barby - 73190 Challes-les-Eaux

06 15 58 48 60
sessad@apeichambéry.com

16 places

Ce service ambulatoire accompagne des enfants âgés de 5 à 16 ans avec déficience intellectuelle moyenne, sur son lieu de vie, essentiellement dans les établissements scolaires (éducateur, paramédical et soutien parental).

SITE LES MÉSANGES

690 Avenue Charles Albert
73290 La Motte-Servolex

04 79 25 42 62
cme.les.mesanges@apeichambéry.com



CENTRE MÉDICO ÉDUCATIF (CME)

Prise en compte de la santé et du handicap, mise en place de soins médicaux. Rééducation, appareillage, communication adaptée et soutien psychologique. Soins quotidiens, nursing et bien-être. Activités éducatives. Ouverture sur l'extérieur.

50 places



SESSAD POLYHANDICAP

Accompagnement et soutien à domicile : soins, rééducation, aménagements du lieu de vie, appareillage, activités éducatives, accès aux droits. Soutien des proches aidants et de la fratrie.

4 places

TRAVAILLER ET/OU CRÉER DES LIENS



ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL DU NIVOLET

(ESAT)

ESAT du Nivolet
143 rue du Larzac - 73000 Chambéry

04 79 72 31 47
esat@apeichambéry.com

237 places

Accueil des personnes reconnues travailleurs handicapés dont les capacités de travail nécessitent un accompagnement en milieu protégé. Activités à caractère professionnel diversifiées, soutien médico-social et éducatif.

Activités proposées :

Blanchisserie / lingerie / sous-traitance industrielle (conditionnement, montage, assemblage, logistique) / entretien d'espaces verts / entretien des locaux / papeterie / mise à disposition / routage / restauration, prestations de service / collecte et recyclage de papiers de bureaux, destruction de documents confidentiels / numérisation de documents / savonnerie.



IMPRIMERIE DE SAVOIE ENTREPRISE ADAPTÉE

(IDE)

Imprimerie de Savoie
170 rue du Larzac - 73000 Chambéry

04 79 71 96 63
imprimerie.savoie@apeichambéry.com

11 salariés

Favorise la promotion de la personne par un travail adapté en imprimerie en lui procurant un statut de salarié à part.



SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)

113 rue Denys Pradelle - 73000 Chambéry

04 79 72 79 09
secretariat.saj@apeichambéry.com

File active de 27 places (dont 3 dédiées à des adultes porteurs de trouble du spectre de l'autisme)

Accueil 225 jours/an de 8h45 à 17h du lundi au jeudi, et de 8h45 à 13h le vendredi.

Accompagnement éducatif et social par des professionnels encadrants. Socialisation, citoyenneté, participation à des activités culturelles et citoyennes, développement et maintien des acquis et de l'autonomie dans un cadre ouvert à et vers son environnement.



VIVRE ENSEMBLE DANS UN CADRE SÉCURISÉ

SITE NOIRAY

100 Chemin du Prieuré
73190 Saint Baldoph
04 79 36 69 59
famnoiray@apeichambéry.com



FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ NOIRAY (FAMN)

Accompagnement médicalisé et maintien de la vie sociale.

42 places d'hébergement en internat (dont 6 dédiées à des adultes porteurs de TSA et 4 accueils de jour)



MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE NOIRAY (MASN)

Lieu de vie médicalisé. Soins médicaux, rééducation, appareillage. Vie quotidienne, repas adaptés, soins d'hygiène et de bien-être. Activités adaptées et ouverture sur l'extérieur.

10 places d'hébergement en internat (dont 6 accueils de jour dédiés à des adultes porteurs de TSA)



MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LES MÉANGES (MASM)

690 Avenue Charles Albert
73290 La Motte Servolex
04 79 25 42 82
cma.les.mesanges@apeichambéry.com

10 places

Lieu de vie médicalisé. Soins médicaux, rééducation, appareillage. Vie quotidienne, repas adaptés, soins d'hygiène et de bien-être. Activités adaptées et ouverture sur l'extérieur.



FOYERS D'HÉBERGEMENT

94 bis rue de la Réveriez
73000 Chambéry

04 79 85 88 56
lesfoyers@apeichambéry.com

101 places (dont 4 accueils temporaires)

Mise à disposition 365 jours/an d'hébergement diversifié sur différents sites du bassin chambérien.

Accompagnement respectueux des droits de chacun, propice à l'inclusion sociale et à l'autonomie dans un cadre sécurisant.



HABITAT INCLUSIF

94 bis rue de la Réveriez
73000 Chambéry

04 79 85 88 56
lesfoyers@apeichambéry.com

10 places

Intermédiation locative pour les personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres.

SITE LES PARELLES



FOYER DE VIE

647 Chemin des Parelles
73190 Challes les Eaux

04 79 72 79 09
foyerdesinichalles@apeichambéry.com

19 places (dont 6 places médicalisées et 1 accueil temporaire)

Hébergement complet de résidents à la retraite d'un ESAT ou dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel, mais qui ont conservé des capacités cognitives suffisantes et de l'autonomie pour participer à des activités collectives ou individuelles, sociales, citoyennes proposées par les professionnels d'encadrement. Accompagnement pour certains actes de la vie quotidienne. Développement et maintien des acquis dans un cadre adapté, respect du rythme de chacun.

PRÉSERVER ET SOUTENIR



PLATEFORME AUTISME MULTISERVICES 73 (PAM 73)

94 bis rue de la Revériaz
73000 Chambéry
04 79 85 80 89
pam73@apeichambery.com

File active de 6 places

Accompagnement et soutien de proches aidants de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), adulte ou enfant : accès aux droits, information et orientation, groupes de paroles, de sophrologie, théâtre ... Accueil de répit pour personnes avec TSA. Intervention sur le département (73).

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS)

94 bis rue de la Revériaz
73000 Chambéry
09 83 34 99 26
sav@apeichambery.com

File active de 25 places

Facilite l'insertion sociale en milieu ordinaire, soutient les actes de la vie quotidienne, contribue à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées vivant à domicile en leur proposant un accompagnement adapté.

SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAAD)

143 rue du Larzac - 73000 Chambéry
04 79 72 84 84
saad@apeichambery.com

Intervient auprès de personnes en perte d'autonomie ou dans l'incapacité d'accomplir certaines tâches de la vie courante : entretien de l'habitat et de l'environnement, aide aux courses, préparation des repas, aide aux sorties, intégration des personnes aux activités du tissu social environnant.



MODE D'ACCUEIL

- Internet
- Semi-Internet
- Accueil de jour
- Accueil temporaire
- Hébergement

PUBLIC

- Travailleurs handicapés
- Aidants
- Enfants / Adolescents
- Adultes

SITUATIONS DE HANDICAP

- Porteurs français du spectre de l'autisme (TSA)
- Handicapé léger à profond
- Handicapé sévère à profond
- En situation de polyhandicap
- Psychosomatique



NOUS RETROUVER

SIÈGE SOCIAL

127 rue du Larzac
73000 Chambéry

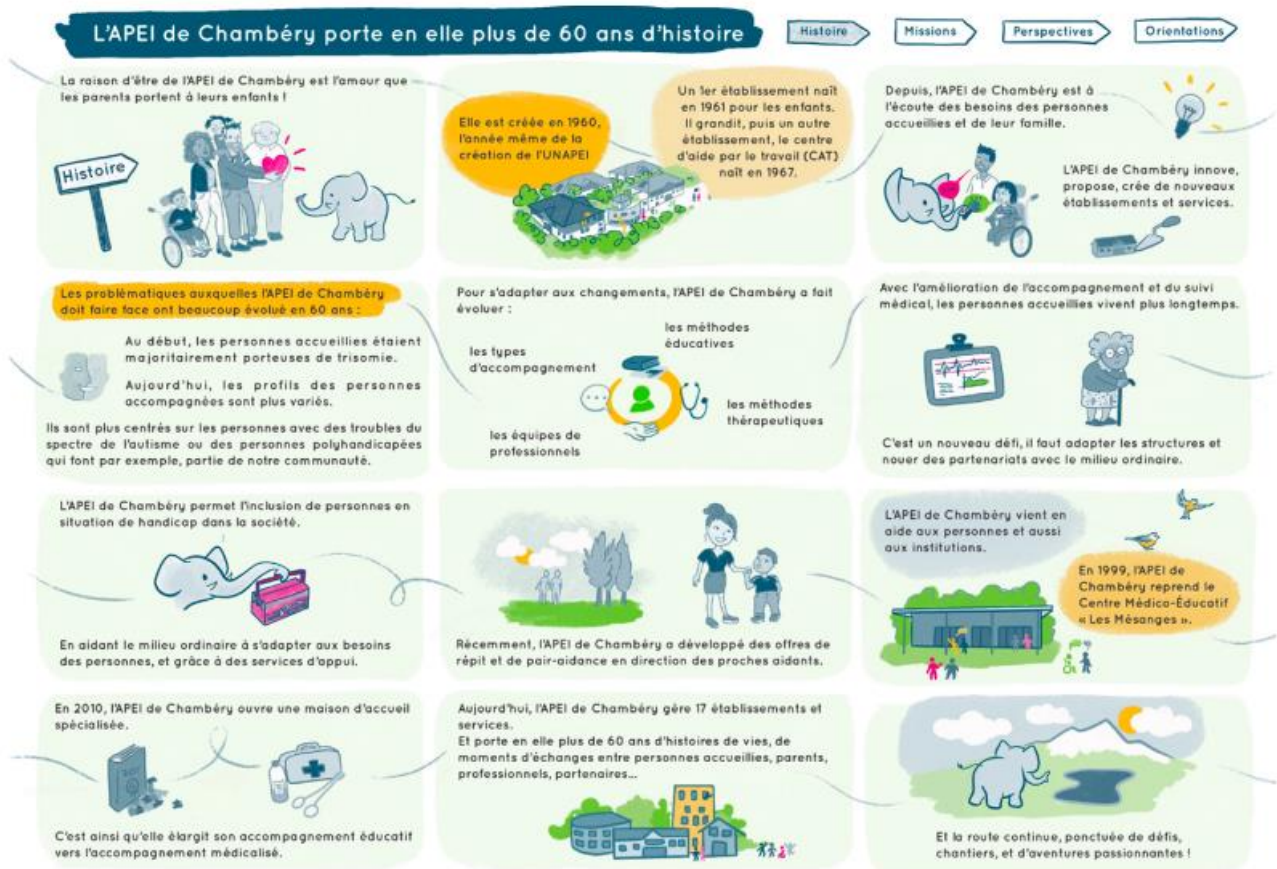
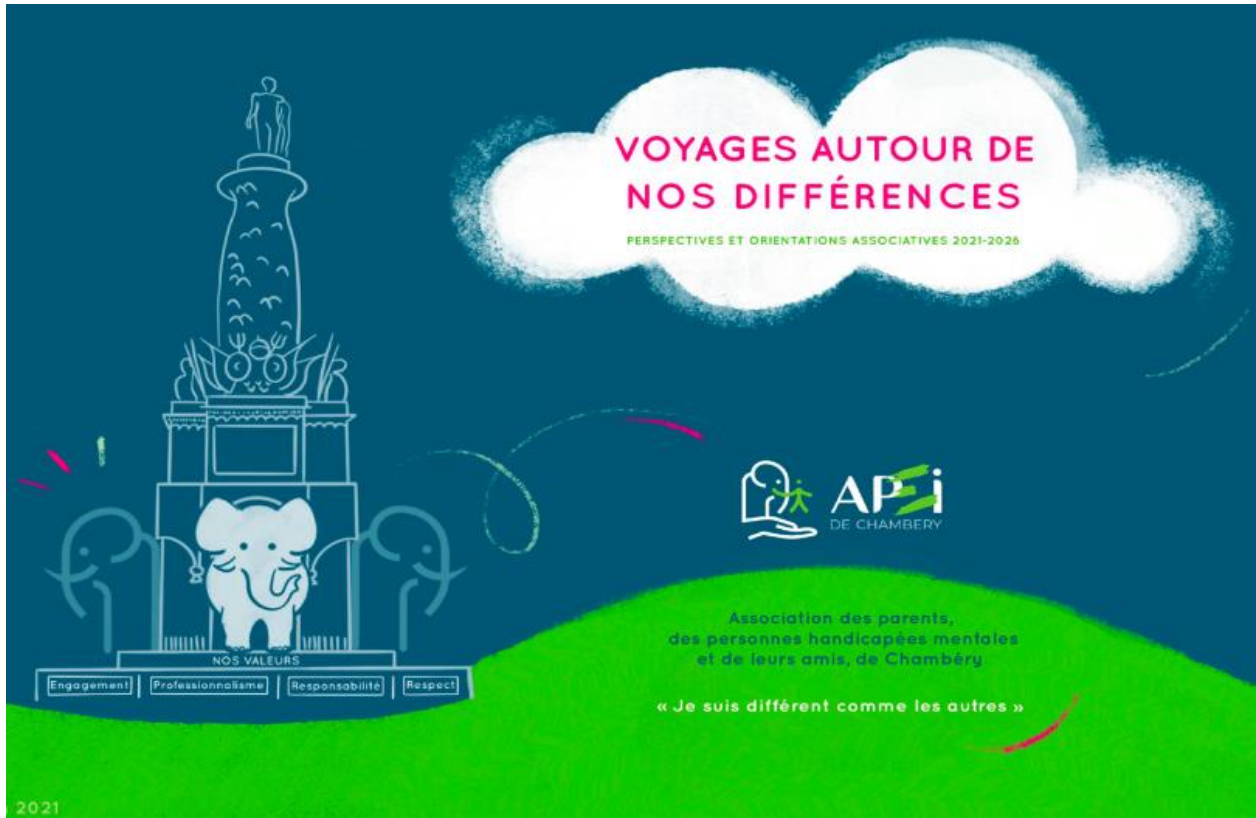
04.79.72.35.54
siege@apeichambery.com

www.apeichambery.com

@APEIChambéry73

apei-de-chambéry





LES MISSIONS DE L'APEI DE CHAMBÉRY

Histoire

Missions

Perspectives

Orientations

L'action militante

Pour changer le regard de la société sur le handicap, qu'elle soit plus accueillante, bienveillante, inclusive !

Afin d'être en concordance avec cette conviction, nous engageons dans le présent projet une réflexion sur l'association des personnes en situation de handicap à la gouvernance.

La garantie de la qualité de l'accompagnement

Cette qualité passe notamment par un accompagnement global de la personne associant une équipe pluridisciplinaire, dans un cadre bienveillant.

Dans les établissements assurant un hébergement, elle se traduit également par la mise en place d'une ambiance de vie familiale.

Missions

Notre association doit constamment innover !

Ainsi elle s'adapte aux besoins des personnes accueillies tout d'abord, mais aussi au cadre réglementaire et institutionnel, et aux exigences des politiques publiques.

L'APEI de Chambéry est une association gestionnaire

Elle accueille environ 600 personnes en situation de handicap et elle emploie plus de 500 professionnels.

Elle mène donc une mission de gestionnaire au service des personnes, et des politiques publiques. Cette mission induit de lourdes responsabilités légales sur les instances exécutives.

LES PERSPECTIVES DE L'APEI DE CHAMBÉRY

Histoire

Missions

Perspectives

Orientations

Perspectives

Être un outil d'émancipation pour les personnes accueillies

L'ESAT et les foyers d'hébergement contribuent à ce titre à l'autodétermination, à leur pouvoir d'agir, et plus globalement à leur épanouissement !

Ouvrir à et sur leur environnement

Nos établissements, encore davantage qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Être vigilants au sens de nos actions

Faire attention aux dérives possibles, par exemple des maintiens en famille non souhaités par la personne et ses proches, ou à une inclusion qui ne prend pas en considération les fragilités et les souhaits des personnes.

Favoriser une « inclusion positive »

En transformant nos établissements en centres ressources par l'appui du milieu ordinaire et l'accompagnement des proches aidants.

En agrandissant le cercle des possibles pour les personnes en situation de handicap !

Communiquer

Porter la parole des personnes accueillies, témoigner sur la vie de nos établissements et services.

Transformer des places d'établissement en services innovants

Selon les besoins des personnes et de leurs proches aidants.

Faire communauté autour de valeurs et de projets

Dépasser les solidarités individuelles pour faire de l'APEI de Chambéry une institution, des lieux, un climat, où il fait bon vivre, travailler, se rencontrer, et grandir ensemble !

Les orientations de l'APEI de Chambéry

Histoire Missions Perspectives Orientations

CONSTRUIRE UNE MAISON QUI PERMETTE À CHACUN DE S'ÉPANOUIR



Initier des parcours de vie : Une maison où le choix et le rythme de chacun, personne accueillie ou proche aidant, sont respectés, accompagnés, et sécurisés.



Écouter, comprendre, rendre capable : une maison où chacun a sa place !



Construire tous ensemble, personnes accueillies, familles et professionnels : une maison confortable et chaleureuse !

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ « INCUEILLANTE »



Aller partout où va tout le monde, en étant accueillis : communiquer pour changer le regard.



Aller partout où va tout le monde, en étant accueillis : développer des partenariats pour une visualisation adaptée à notre compréhension.

INSTAURER UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE OUVERTE ET ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE



Créer une communauté forte, unie entre personnes en situation de handicap, professionnelles, et proches aidants, aux orientations et valeurs liées pour affirmer la place des personnes en situation de handicap.

Créer une communauté avec les acteurs et les habitants du territoire, autour de valeurs communes, pour prendre soin les uns des autres.

Créer une communauté dynamique et ouverte sur le territoire pour porter des projets communs avec nos partenaires.



ADHÉRER

NOUS RETROUVER

SIÈGE SOCIAL



127 rue du Larzac
73000 Chambéry



04.79.72.35.54



siege@apeichambery.com



www.apeichambery.com



@APEIChambery73



apei-de-chambery

NOUS REJOINDRE

NOUS SOUTENIR

SE RENCONTRER



Document travaillé par :

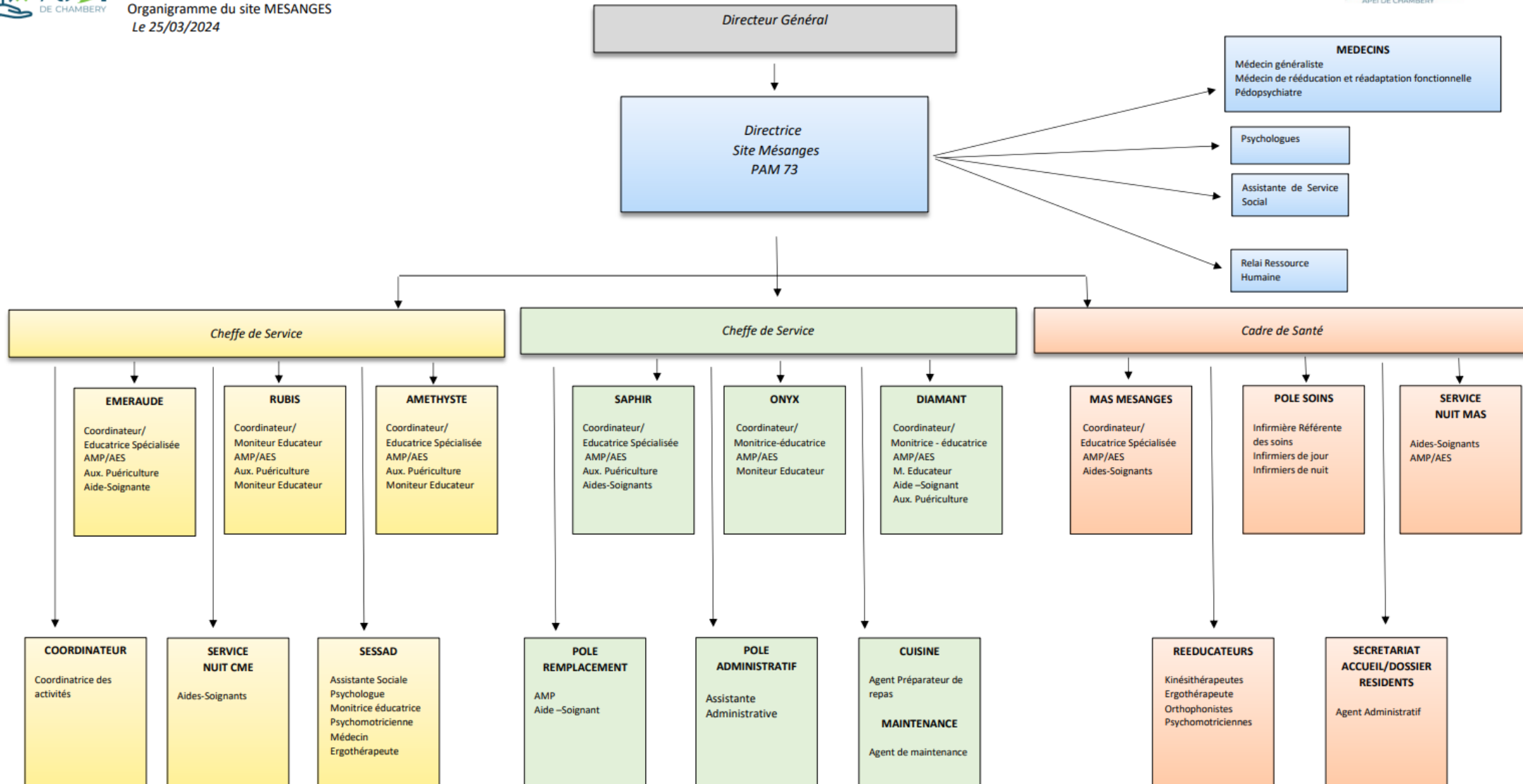
les administrateurs, en lien avec les personnes accueillies, les parents et les professionnels des conseils de la vie sociale des établissements de l'APEI de Chambéry.

Illustré par Ori. Illustration www.orillustration.fr

Annexe 4



Organigramme du site MESANGES
Le 25/03/2024



Annexe 5

 Processus protection	PROTOCOLE DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT D'ACTES DE MALTRAITANCE	APE / PRT maltraitance traitement signalement V3 du 19 juin 2018
		Rédigé par DAC Validé par Codir du 7 juin
		Approuvé DG signature 
Destinataires	Mode de diffusion	le
⇒ Tout professionnel de l'APEI	Imprimé papier Base documentaire APEI	2016/2018.

❖ OBJET DU PROTOCOLE

Ce protocole actualisé de signalement et de traitement des actes de maltraitance a pour objectif de définir la formalisation du dispositif de signalement et de traitement des actes de maltraitance ou d'abus sexuel.

Il établit la démarche à suivre afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes accueillies dans les établissements de l'APEI.

Des actes de maltraitance à l'égard des personnes accueillies peuvent se produire dans les établissements et au sein de leur milieu de vie (famille, école, transport, loisirs, vie de quartier...), du fait des personnes elles mêmes, des personnels, des bénévoles et de leur entourage.

Ce protocole s'inscrit dans le cadre du processus de prévention des actes de maltraitance et de promotion de la bientraitance dans les établissements.

❖ DOMAINE D'APPLICATION

Protection, respect de la personne accueillie et respect de ses droits.



❖ DOMAINE D'EXCLUSION

La violence subie par le personnel fait l'objet d'autres instances COL et d'un document dédié fiche RPS bleue.

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
LA MALTRAITANCE DEFINITIONS	3
SCHEMA TRAITEMENT ET DE SIGNALEMENT	5
1. AGIR EN CAS D'ACTES DE MALTRAITANCE	6
1.1. EVALUER LA SITUATION	6
1.2. CELLULE DE TRAITEMENT DES ACTES DE MALTRAITANCE.....	6
1.3. SIGNALER LA SITUATION.....	7
1.4. INFORMER DE LA SITUATION.....	7
1.5. ACCOMPAGNER LES PERSONNES ACCUEILLIES.....	7
1.6. AGIR EN DIRECTION DU PERSONNEL	8
1.7. ENREGISTRER LES DOCUMENTS ET ASSURER UN SUIVI	8
2. DISPOSITIF PERMANENT DE PREVENTION.....	8
2.1. REFERENCES ASSOCIATIVES ET ETABLISSEMENTS	8
2.2. INSTANCES DE REGULATION	9
2.3. RECRUTEMENT DES SALARIES.....	9
2.4. AFFICHAGES PERMANENTS	10
3. DISPOSITIF REGLEMENTAIRE.....	10
3.1. DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT	10
3.2. L'OBLIGATION DE SIGNALEMENT	15
3.3. PROTECTION DES PERSONNES	18
3.4. EFFECTIVITE DES DROITS DES PERSONNES ACCUEILLIES	19
4. LISTE CONTACTS UTILES	20

Annexe 6

 <p>Processus amélioration continue</p>	PROCEDURE	APE /PRO-Incident V 5 du 8 septembre 2022
	SIGNALEMENT ANALYSE ET SUIVI des INCIDENTS DYSFONCTIONNEMENTS ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES. A DECLARER EN INTERNE	Rédigée par la DAC G Roux vérifiée par l'Albrecht Validée en Codir 8 septembre 2022 Approuvée par G Pelletier Directeur Général Signature : 

Destinataires	tout professionnel de l'APEI de Chambéry	
Diffusion	base documentaire APEI MAIL DE CDS	Le 28/9/2022

1. OBJET DE LA PROCEDURE : ANALYSER C'EST PROGRESSER

Cette procédure a pour objet de préciser le sens donné au suivi des incidents et dysfonctionnements, de renforcer leur système d'identification et d'analyse partagée.


Cette gestion permet de prévenir et réduire les risques, de garder trace, de faire expérience et ainsi d'améliorer les pratiques et les procédures. C'est aussi le moyen d'exercer sa responsabilité au service des droits des personnes accueillies.

Ainsi les dysfonctionnements, les incidents, les erreurs, sont formalisés, communiqués, analysés, ils sont une opportunité d'amélioration individuelle et collective dans une dynamique de bientraitance et de sécurité.

2. EVENEMENTS CONCERNES ET DEFINITION

a) Evénement indésirable relatif au soin :

Il peut concerner un acte de soins, Il peut faire suite à l'exposition à un produit. Cf site ARS RA



- un événement non souhaité ou effet inhabituel affectant la santé
- un événement lié à la manipulation ou la consommation d'un produit, d'une substance ou survenu lors d'un acte de soins

b) Incident ou dysfonctionnement relatif à l'accompagnement, aux prestations

- un événement non prévu affectant l'accompagnement des personnes et ou le bon déroulement des prestations qui peut entraîner une interruption ou diminution de la qualité du service.

c) Définitions

- Action corrective : action entreprise pour éliminer la cause d'un incident.
- Action préventive : action entreprise pour éliminer une cause potentielle, en vue de prévenir l'apparition du dysfonctionnement.
- Prestation cf Serafin PH.

3. ETAPES



1. Un incident, un dysfonctionnement, une erreur se produit dans le processus d'accompagnement des PA.
2. Tout professionnel de l'APEI porte des actions immédiates.
3. Rédige une « fiche événement » pour les signaler, analyser, proposer, transmettre aux chefs de service qui valident les suites données, à donner. La déclaration peut être anonymisée, elle est précise sur les circonstances et sans jugement.

Le professionnel et ou son responsable évalue le caractère important, récurrent, risqué de l'événement au regard de l'accompagnement des personnes accueillies et de la mission de bientraitance et de sécurité.

Les formulaires sont disponibles dans tous les services, auprès des secrétaires, des directions, et dans la Base doc APEI : <O:\Partage\0 BASE DOCUMENTAIRE APEI+ COVID 19\BASE DOCUMENTAIRE APEI\Evenements signaler>

4. -Ces fiches sont communiquées en réunion de direction et de service.
Des actions correctives ou préventives sont déterminées, formalisées en équipe.
-Des supports d'analyse des causes, de REX, sont disponibles dans la Base DOC APEI.

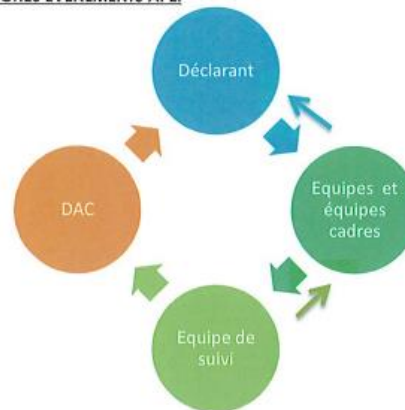


-Le déclarant et les équipes concernées sont informés des suites données soit individuellement soit en réunion d'équipe selon les besoins.

5. Une équipe de professionnels volontaires analyse les incidents, dysfonctionnements, vérifie le suivi des actions correctives et préventives. Cette analyse donne lieu à un compte-rendu et un tableau de suivi. La DAC accompagne ce suivi.

Les directeurs transmettent les signalements ARS, rendent compte au Directeur Général des incidents et améliorations les plus importants.

6 . CIRCUIT DES FICHES EVENEMENTS APEI



Les fiches événements APEI (v 2010, v 2015) en mode papier sont utilisées dans l'attente de leur traitement par l'application Octopus.

Références :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/pourquoi-quoi-et-comment-signaler>

Ressources site HAS et films

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2787338/fr/comprendre-les-evenements-indesirables-graves-eigs

Document APEI en référence avec la
Charte APEI « Bien travailler ensemble ».

Documents APEI annexés :

Les Fiches événements APEI se trouvent dans :

<M:\0 BASE DOCUMENTAIRE APEI+ COVID 19\BASE DOCUMENTAIRE APEI\Evénements signaler\Formulaires Evénements APEI>

		PROCEDURE APE /PRO- signalement EI et IP V 3 du 8 septembre 2022
Processus amélioration continue	INFORMATION SUIVI DES SIGNALEMENTS EVENEMENTS INDESIRABLES ARS et INFORMATIONS PREOCCUPANTES CRIP	Rédigée par G Roux Vérifiée par I Albrecht Validée par le Codir le 8 septembre 2022 Approuvée par G Pelletier Directeur Général Signature : 
Destinataires	directeurs d'établissement, chefs de service, cadres de santé	
Diffusion	Le 28/9/2022 BASE DOC APEI M\0 BASE DOCUMENTAIRE APEI+ COVID 19\BASE DOCUMENTAIRE APEI\Evénements signaler Et mails	

1. OBJET DE LA PROCEDURE

Cette procédure a pour objet de préciser le système d'Information et de suivi des signalements, des informations préoccupantes (IP) auprès des autorités administratives (ARS, CRIP) de la direction générale de l'APEI de Chambéry et des directions des établissements et services.

2. RESULTATS VISÉS

Les ESMS doivent déclarer à l'ARS tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation qui serait susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées.

Les signalements et informations préoccupantes sont identifiés, traités, analysés, les causes ayant provoqué ces évènements sont recherchées selon les situations. Des actions correctives et préventives sont mises en place.

3. SIGNALER COMMENT QUOI ?



Professionnels, pour signaler 24h/24, un risque pour la santé publique

0 800 32 42 62* @ars69-alerte@ars.sante.fr 04 72 34 41 27 *numéro gratuit

EI EIG EIAS

- ars69-alerte@ars.sante.fr
- Formulaire ARS

EIGS IAS

- Portail signalement ARS
- https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/choixSignalementPS

Tout évènement indésirable sanitaire ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population est signalé :

EIAS évènements indésirables associés aux soins	Les évènements sanitaires pouvant être liés à des pratiques de soins : évènements indésirables associés aux soins (EIAS), Accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance...
EIGS évènements indésirables graves associés aux soins	Evènements indésirables graves associés aux soins (EIGS) suite à une erreur, un incident, l'inadaptation d'un traitement, à une chute, suicide, disparition inquiétante...
IAS infections associées aux soins	Une infection est dite associée aux soins (IAS) si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge...
Agents environnementaux	Les expositions à des agents environnementaux (intoxications au monoxyde de carbone, pollutions eau/air/sol, légionnelles, accidents industriels,...)
Ei et EIG évènement indésirable ou évènement indésirable grave	Tout évènement indésirable ou évènement indésirable grave survenant dans les établissements et services médico-sociaux pouvant avoir un impact sur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la prise en charge ou la sécurité des usagers : actes de violence, maltraitance, situations conflictuelles avec un ou des tiers, faux diplômes, actes de malveillance, sinistres ... ✓ le fonctionnement ou l'organisation des établissements : mouvements sociaux, intrusions informatiques, défaillances techniques significatives et durables, tensions sur l'offre,...

La déclaration ARS est anonymisée, elle est précise sur les circonstances et sans jugement.

POUR LES SIGNALEMENTS ARS CONSULTER :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/evénements-indésirables-dans-le-secteur-medico-social-0?parent=5POUR 318>

POUR LES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (IP) contacter la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département (**CRIP**) BASSIN CHAMBERIEN :

Vos contacts

• **CRIP 04 79 60 28 67 - CRIP73@savoie.fr**

<https://www.cdom73.org/uploaded/docs/lpsignalementenfantsdanger0319.pdf>

La direction de l'établissement en appui avec la directrice de l'amélioration continue est garante de la traçabilité enregistrée de l'événement indésirable, de l'information préoccupante, de son traitement et si nécessaire du suivi des actions correctives et préventives.

Le Directeur général informe le Président, le bureau de l'Association et le CA au cas par cas. Le président du CVS est informé selon les situations.

4. ACTIONS

- Le directeur d'établissement ou son représentant réunit les informations avec et auprès des professionnels concernés, personnes accueillies, parents, représentants légaux...
- Il rédige le signalement sur le formulaire de remontée des informations qu'il adresse aux autorités compétentes. Selon, il est conduit une analyse partagée en équipe de la situation.
- Le directeur ou son représentant informe le directeur général et la DAC de la situation et leur transmet le formulaire rédigé.
- La DAC vérifie le suivi des actions correctives et préventives.
- Le directeur met en place le plan d'actions avec le concours de la DAC si besoin.
- Le DE informe le DG et la DAC de la clôture de l'action.

5. DEFINITIONS

Action corrective :

Action entreprise pour **éliminer la cause** de l'événement détecté.

Action préventive :

Action entreprise pour éliminer une cause **potentielle** de l'événement, en vue de prévenir l'apparition de l'événement.

6. DOCUMENTS EN LIEN

Cette procédure est en lien avec :

- la procédure APEI Signalement analyse et suivi des incidents et dysfonctionnements v du 8 septembre 2022
- la Charte APEI « Bien travailler ensemble ».

Si la bientraitance aux Mésanges était un animal, elle serait... parce que...

PORTRAIT CHINOIS

des
Mésanges



Organisation
Prendre soin
Protection
Cohésion
PA au centre



Confiance
Partage
Affection
Fidélité
Fiabilité



Sécurité
Adaptabilité
Intelligence



Liberté
Vie en collectivité
Sociabilité



Douceur
Sociable
Harmonie



S'adapter
Empathie
Fragilité
Affection



Tolérance
Douceur
Non discrimination
Tranquille, prend
le temps



Autonomie
Sécurité

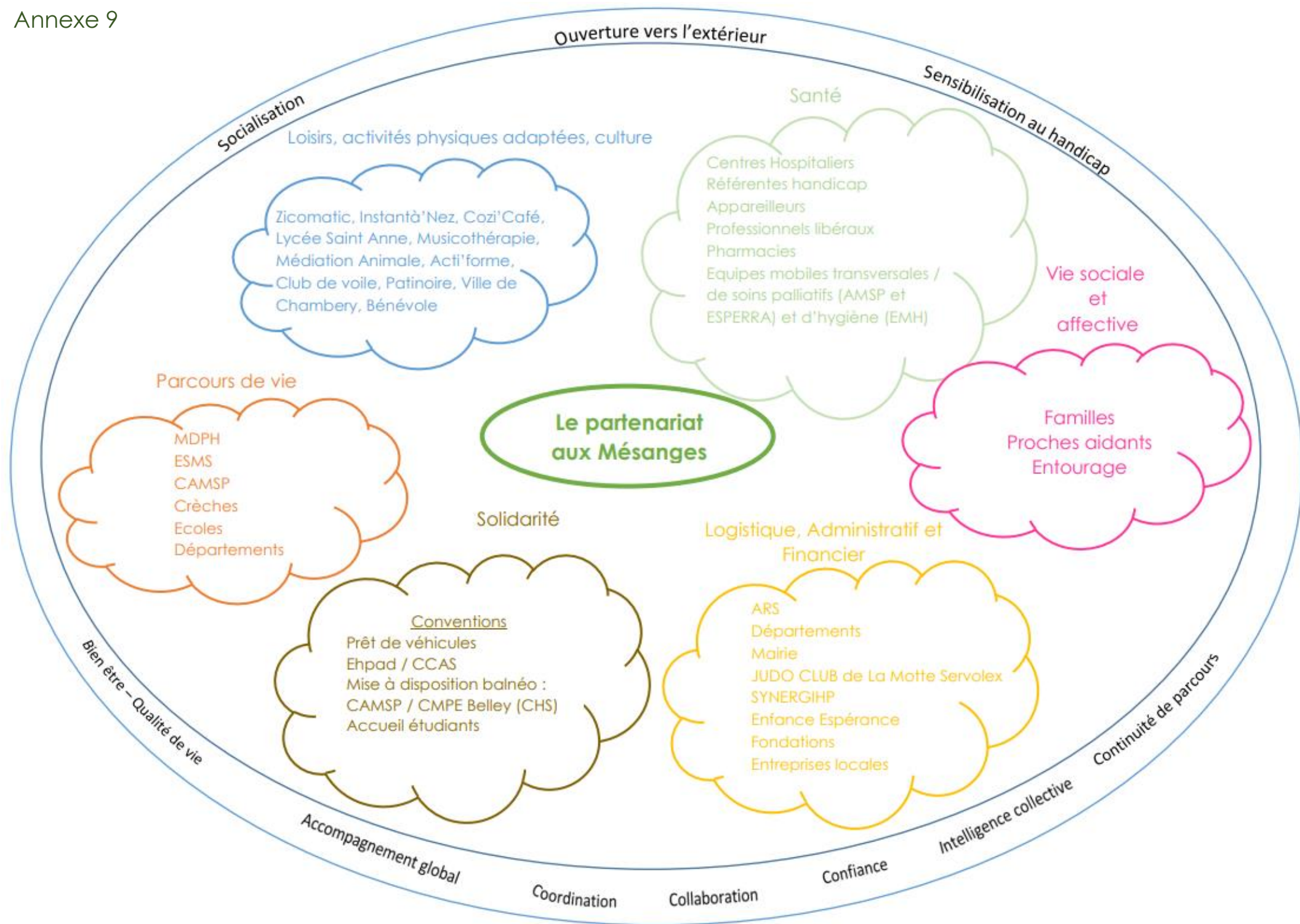



Adaptabilité

Les compétences des personnes accompagnées, des professionnels et des proches aidants

The corkboard features several photographs and handwritten notes:

- Top row:**
 - Photo of a person with a large clock face on a wall.
 - Photo of a family walking on a beach.
 - Photo of three people sitting on a boat.
- Second row:**
 - Photo of a person looking through a telescope.
 - Sticky note: "Volonté de communication. Être capable d'imposer son rythme dans les échanges."
 - Sticky note: "Créer des liens"
 - Sticky note: "Compétences relationnelles: être capable de créer des relations, des liens avec les autres, PA, ou avec les proches"
 - Photo of hands holding a small object.
 - Sticky note: "L'ENVIE LA MOTIVATION L'ENTHOUSIASME"
- Third row:**
 - Sticky note: "OBSERVATION PATIENCE"
 - Photo of a couple embracing.
 - Photo of various fruits.
 - Sticky note: "Capacité à aimer, à ne pas juger"
 - Sticky note: "Capacité à observer, à écouter, à comprendre l'émotion"
 - Sticky note: "Optimisme: Être capable de se motiver, de se dépasser, de faire des projets, de prendre de plaisir, de jouer, de danser, d'être joyeux."
 - Photo of a person dancing.
- Fourth row:**
 - Photo of a waterfall.
 - Sticky note: "Analyse des Emotions"
 - Sticky note: "Faire des choix pour son projet de vie"
 - Photo of two hikers on a mountain peak.
 - Sticky note: "Avancer sereinement: de proche en proche - S'écouter"
 - Sticky note: "SE DIVERTIR S'ENTRE-AIDER (POLIOPÉDITE)"
 - Sticky note: "APPRENDRE RÉSILIENCE"
- Bottom row:**
 - Sticky note: "Il des potentiels"



 Processus Accompagnement	PROCEDURE	MES/ PRO-Projet Personnalisé
	PROJET PERSONNALISE	Rédigée par J. GAUTHIER et E. CARROZ
		Vérifiée par G. ROUX
	Approuvée par M. GAL	

Destinataires	Mode de diffusion	Le
Professionnels des unités de vie, services médicaux et rééducatifs.	Base documentaire, papier	10/01/2024

1. OBJET DE LA PROCEDURE :

Harmoniser les pratiques professionnelles pour l'élaboration et la conduite des projets personnalisés

2. LES 8 ETAPES DU PROJET PERSONNALISE



3. EXPLICATION PAR ETAPES

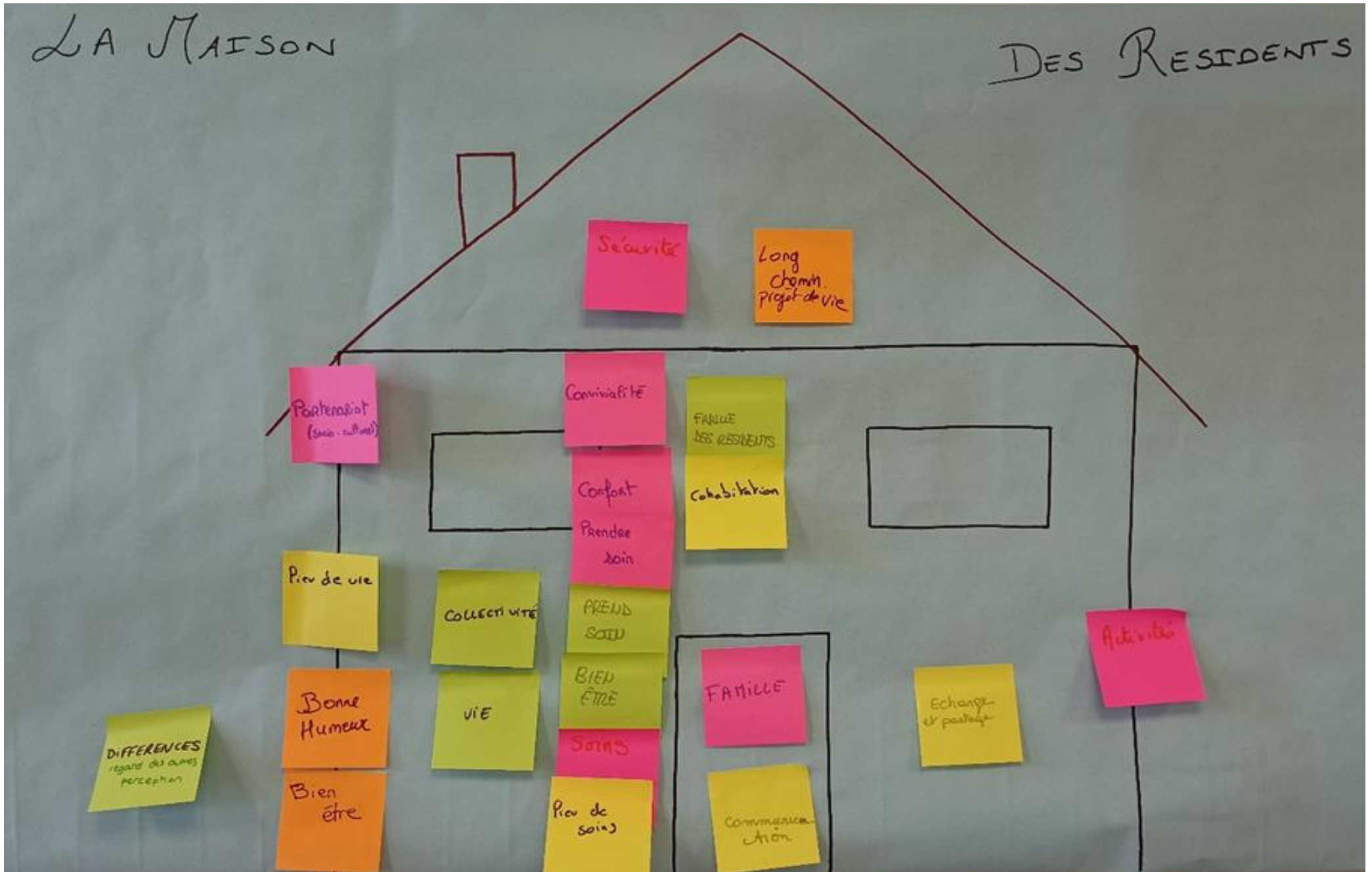
ETAPE	QUAND	ACTIONS	QUI
1 – PLANIFICATION	Sept.	<ul style="list-style-type: none"> Planification des réunions de bilans pluri professionnelle Désignation des référents en équipe et transmission de la fiche de mission correspondante aux référents 	Coordinateurs Equipe de vie quotidienne
2 – RECUEIL DES SOUHAITS DE LA PA	15 jours avant la réunion de bilan	<ul style="list-style-type: none"> Recueil multimodal des souhaits de la personne accueillie avec des supports de CAA individualisés et adaptés ou par observation fine sur l'année Organisation d'un temps formalisé ou observations fines sur l'année 	Référents PP
3 – RECUEIL DES SOUHAITS DE LA FAMILLE / DU RL	15 jours avant la réunion de bilan	<ul style="list-style-type: none"> Recueil des souhaits de la famille ou du RL sous la modalité qui conviendra le mieux à chaque famille : téléphone, rencontre, mail, document papier 	Référents PP
4 – REDACTION DES BILANS	1 semaine avant la réunion de bilan	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du bilan par les référents, en concertation avec tous les professionnels de l'équipe, avec la trame de rédaction Rédaction de l'anamnèse + envoi par mail au référents Rédaction du bilan social si nécessaire (orientation / situation familiale) + envoi par mail aux référents Rédaction des bilans par chaque rééducateur + envoi par mail aux référents Elaboration du projet de soin par les IDE + envoi par mail aux référents 	Référents PP Psychologue Assistante sociale Rééducateurs IDE
5 – REUNION DE BILAN PLURI PROFESSIONNELLE		<ul style="list-style-type: none"> Animation de la réunion et rédaction du compte-rendu : CDS ou coordinateur Objet : Partage des évolutions sur l'année écoulée, élaboration de pré-objectifs se basant sur le recueil des souhaits de la PA, les retours de la famille et les observations des professionnels Définir les professionnels qui participeront au PP	CDS Coordinateur Référents PP Rééducateurs Psychologue Assistante sociale IDE

6 – REUNION DE PROJET PERSONNALISE		<ul style="list-style-type: none"> Planification de la date de Projet Personnalisé avec la famille + demander à la famille les professionnels qu'elle souhaite rencontrer lors du PP Organisation d'un lieu de rencontre accueillant (boissons, collation, organisation des tables) Organisation de la présence de la personne accueillie (temps de présence, support de CAA, jeux...) <u>Objet</u>: Temps d'échange horizontale autour d'un partage d'expérience et d'expertise, élaboration en co-construction des objectifs Rédaction du Projet Personnalisé (rédigé et imagé) Remise de l'ensemble des bilans / anamnèse à la famille 	<p>CDS ou Référents PP</p> <p>Référents PP</p> <p>Référents PP</p> <p>Référents PP</p> <p>Référents PP</p> <p>CDS ou coordinateur Référents</p>
7 – SIGNATURE DU PROJET PERSONNALISE		<ul style="list-style-type: none"> Signature du Projet Personnalisé par la famille, soit directement à l'issue de la réunion de PP soit après un temps de lecture à domicile par les familles Transmission des bilans et du PP signé à la secrétaire médicale pour archivage dans le dossier unique du résident Faire un retour à la personne accueillie des objectifs à travailler avec et pour lui sous la forme qui sera la plus adaptée (échange, photos, vidéos, objets...) 	<p>Référents PP Secrétaire médicale</p> <p>Référents PP Orthophoniste</p>
8 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISE SUR L'ANNEE		<ul style="list-style-type: none"> Dans les activités éducatives et de loisirs, les temps de vie quotidienne, les soins et les rééducations, mise en œuvre des objectifs élaborés, soutenus et rappelés par les co-référents et le coordinateur Rappel des objectifs de l'année sur la première page du cahier de liaison 	<p>Coordinateur Référents PP Equipe de vie quotidienne Rééducateurs Psychologue IDE</p>
9 – EVALUATION DES OBJECTIFS ET SUIVI DU PP		<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des objectifs tous les trois mois sur un temps de réunion d'équipe dédié (planification par CDS) Information de l'évolution des objectifs à la famille dans l'année si nécessaire 	<p>CDS</p> <p>Coordinateur Référents PP</p>

4. DOCUMENTS ASSOCIES – ANNEXES

N°	TITRE DU DOCUMENT	CODIFICATION
1	Fiche mission Référent de projet personnalisé	APEI/CME/Projet Personnalisé/Docs Process PP
2	Bilan unité – Projet Personnalisé	APEI/CME/Projet Personnalisé/Docs Process PP
3	Projet Personnalisé	APEI/CME/Projet personnalisé/Docs Process PP

Quelles sont vos représentations de l'accompagnement des résidents à la MAS Mésanges ?



Les étapes du projet personnalisé aux Mésanges



La famille

- Est un acteur du projet
- Adaptation de moyens et d'outils
- Communiquer sur les avancées
- Partage d'expériences et d'expertises

La personne accueillie

- Ses droits
- Outil de CAA
- Connaissance et observation fine des moyens d'expression
- Favoriser l'expression du choix, oui/non

Les professionnels:

- Favoriser l'échange, lieu accueillant
- S'assurer du bon moyen de communication
- Favoriser l'expression des souhaits de la personne accueillie et de la famille
- Mettre en oeuvre les objectifs définis ensemble
- Partage d'expérience
- Communication horizontale

Le Projet Personnalisé

CHARTRE DU "BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE"

- S'inscrit dans le cadre du PAG 2021-2026 qui insiste sur l'importance à l'APEI de Chambéry de « Bien-vivre ensemble », notamment son orientation 1 : « Construire une maison qui permette à chacun de s'épanouir ».
- S'inscrit dans la politique de l'association d'un dialogue social de qualité, et au plus proche du terrain, symbolisé par la mise en place des Comités locaux (COL) depuis 2016, centrés sur la qualité de vie au travail.
- S'inscrit dans la politique formation ambitieuse de l'APEI de Chambéry, axée sur la communication, entre professionnels et personnes accueillies (Communication alternative ou augmentée, pour Vivre ensemble mais aussi travailler ensemble), et entre professionnels eux-mêmes (formations récurrentes sur la Communication Non Violente -CNV- notamment).
- S'inscrit dans une volonté partagée du Conseil d'administration et du CODIR de l'APEI de Chambéry, d'affirmer que la qualité du travail dans notre secteur, passe nécessairement par une organisation « délibérée », où le dialogue au sein des équipes est facilité, libre, bienveillant.
- S'inscrit dans une vigilance de l'APEI de Chambéry, de lutter contre les comportements harcelants au travail.

QU'EST CE QUI NOUS RASSEMBLE ?



NOS MISSIONS : Accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants ; valoriser l'image des personnes en situation de handicap dans la société, afin de faciliter leur accueil.

NOS VALEURS : Professionnalisme, Respect, Engagement, Responsabilité. L'APEI de Chambéry constitue une Communauté de valeurs réunissant ensemble, personnes accueillies, parents, professionnels.

LES 7 RÈGLES D'OR DE L'APEI DE CHAMBÉRY POUR BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE

ENSEMBLE = professionnels , personnes accueillies et proches aidants !



PARTAGER DES VALEURS COMMUNES

Les dire, les incarner, les partager !



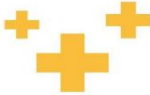
ÊTRE SOLIDAIRE

Proposer spontanément son aide, porter ensemble, se responsabiliser.



CO-CONSTRUIRE

Participer à la construction du cadre (place et rôle de chacun, règles et repères,...) comme espace de liberté, et veiller ensemble à son application.



AVOIR UN ÉTAT D'ESPRIT POSITIF

Être force de proposition, attentif à l'autre, ouvert aux regards différents du sien, porteur de ce leitmotiv : « **Je travaille dans un environnement dont je suis acteur** ».



BIEN COMMUNIQUER

Oser partager ses idées, écouter celles des autres, partir de ses besoins pour les exprimer, utiliser les mails à bon escient et avec modération, faire preuve de discrétion professionnelle.



FAIRE CONFIANCE ET SE FAIRE CONFIANCE

Se mettre en position d'écoute avec autrui, organiser des espaces où chacun est accueilli, entre professionnel(le)s, avec les personnes accueilli(e)s, et les proches aidants.



PROFITER DES TEMPS INFORMELS

Se permettre d'avoir, sans excès, des temps informels, sérieux et conviviaux, pour échanger, se connaître, permettre les micros ajustements dans le travail.

Merci à tous.tes de nous aider à les porter ensemble !

ÊTRE CADRE À L'APEI DE CHAMBÉRY

Les 4 qualités humaines transversales aux cadres :

Pour être un cadre de l'APEI de Chambéry bien dans ses baskets (ou ses ) , il faut faire preuve ...

- En admettant le droit à l'erreur : le sien et celui de ses collaborateurs ;
- En acceptant les contradictions, sans les prendre pour soi, et les valoriser dans une logique de compromis ;
- En assumant le fait de ne pas avoir réponse à tout.



D'HUMILITÉ



D'HUMANITÉ

- En acceptant et en accueillant toutes les différences ;
- En permettant le respect inconditionnel de la dignité des personnes accompagnées.

- En osant et en sachant exprimer auprès de ses collaborateurs, ses ressentis, ses idées, et ses opinions ;
- En respectant l'opinion des autres, avec empathie et sens de l'écoute ;
- En sachant clarifier les jugements, les représentations, les jeux de rôles interpersonnels.



D'ASSERTIVITÉ



D'AUTHENTICITÉ

- En étant en accord avec soi, ses valeurs, et les valeurs associatives ;
- En assumant et en respectant sa personnalité ;
- En disant ce que l'on fait et en faisant ce que l'on dit.

ÊTRE CADRE À L'APEI DE CHAMBÉRY

Les 7 compétences métiers communes à tous les cadres hiérarchiques
Un.e cadre hiérarchique à l'APEI de Chambéry ...



... garantit la co-construction du cadre de travail des professionnels, et du cadre de vie des personnes accompagnées :

- Elle.il contribue à la place et au rôle de chacun, et à l'articulation des missions ;
- Elle.il contribue à l'instauration de règles communes, dans une démarche de réflexion éthique et d'amélioration ;
- Elle.il développe une culture de l'accompagnement qui s'appuie sur les compétences des personnes et le respect de leurs droits.



... impulse une dynamique-projet en veillant au sens de notre mission :

- Elle.il est force de proposition et laisse place à la créativité ;
- Elle.il formalise une méthodologie et des objectifs clairs et partagés ;
- Elle.il permet le travail en partenariat et en réseau.

... porte la responsabilité du fonctionnement quotidien de la structure, dans son entièreté, et sa complexité :

- Elle.il garantit la qualité optimale des interventions auprès des personnes accompagnées et des prestations fournies, au sein de parcours personnalisés ;
- Elle.il assure le respect du cadre légal, des règles de fonctionnement, et des mesures de sécurité et d'hygiène ;
- Elle.il ne coupe pas les cheveux en 4, et anticipe les problèmes potentiels.



...communique en considérant l'autre :

- Elle.il n'interprète pas, mais sait lever les malentendus et clarifier ;
- Elle.il partage ses idées, écoute celles des autres, avec attention et disponibilité ;



...motive la prise des décisions et les assume dans le respect des valeurs associatives :

- Elle.il prend des décisions et pose des limites de manière éclairée, en rappelant le sens, et le bon sens ;
- Elle.il incarne au quotidien les valeurs associatives ;
- Elle.il communique les décisions de manière adaptée.



...promeut l'autonomie et la responsabilisation :

- Elle.il valorise et développe les compétences de son équipe, les fait participer à la construction du cadre ;
- Elle.il fait confiance, soutien, sait déléguer et le formaliser ;
- Elle.il rend possible la prise de risque maîtrisée, en privilégiant les initiatives au service du collectif.



...favorise une dynamique pétillante, bienveillante, et de confiance :

- Elle.il est moteur et accompagne le changement, en instaurant un climat de travail, et de vie, convivial et sécurisant ;
- Elle.il organise des temps et des espaces où chacun est considéré, propices à la cohésion des équipes ;
- Elle.il dit le factuel, en veillant à adapter la forme à l'autre et au contexte.

CONTACT



SITE LES MÉSANGES

690 Avenue Charles Albert
73290 La Motte-Servolex
04 79 25 42 82

Directrice du site : Maryline GAL

maryline.gal@apeichambery.com



APEI DE CHAMBERY
127 rue du Larzac
73000 Chambéry
04 79 72 35 54

Directeur général : Guillaume PELLETIER

siege@apeichambery.com